

FEUX DE FORÊT ET GRANDE PRESSE

- "CA M'INTERESSE" P. 1-8
- LANGUEDOC-ROUSSILLON MAGAZINE P. 9
- LIBERATION P. 10
- MIDI-LIBRE P.11-12
- BULLETIN CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT P. 13
- DOSSIER SPECIAL FEUX -LIBERATION
INCENDIE SUR LE TRACE DU T.G.V. -LIBERATION
EN ATLANTIQUE AUSSI... -FORÊT DE BROCELIANDE -
LIBERATION - P.14 -19
- LE MONDE P. 20
- VENDREDI P. 21
- LE PROGRES P.22 - 23

INCENDIES DE FORETS : aucune région française n'est co

L'ETE DE TOUS I

Cet été, toutes les conditions sont réunies pour que la forêt brûle : extrême sécheresse, nappes souterraines au plus bas. Si le vent se lève, le pire est à craindre. Les pompiers se prennent à rêver d'un été pourri.

PATRICK AVENTURIER/GAMMA

Les traumatisés du feu n'oublient jamais

A Miramas, l'été dernier, pour échapper à l'incendie qui menace sa maison, cette jeune femme s'enfuit, terrifiée. Elle a la présence d'esprit d'emporter des aérosols inflammables. La multiplication des constructions en lisière de bois et le mitage des forêts compliquent à l'extrême le travail des pompiers. Ils ont un rôle défensif au lieu de se consacrer à l'attaque des foyers.

ment à l'abri, malgré des moyens de lutte renforcés

LES DANGERS

« **N**ous ne sommes pas en mesure d'affronter un été d'extrême sécheresse » affirme Jean Bonnier, secrétaire général de l'Association forêt méditerranéenne, après les grands incendies du printemps. Lorsque trois facteurs sont réunis, sécheresse, faible humidité de l'air et surtout vent violent, le feu menace. Conditions qui sont réunies environ cinq jours par an seulement : trois jours en juillet, deux jours en août 1989, par exemple. Non seulement dans les zones traditionnellement à risques, telles la Provence-Côte d'Azur et la Corse, mais sur l'ensemble des 14,5 millions d'hectares de la forêt française.

LES LANDES AVAIENT OUBLIÉ LE FEU, MAIS 6 000 HA ONT BRÛLÉ

Depuis le début de l'année, 4 475 hectares ont déjà brûlé dans le Sud-Est et 7 200 hectares en Gironde, tandis qu'on enregistre de grands incendies en Isère, dans la Vienne, en Bretagne et dans l'Essonne. « Dès le mois de janvier, nous connaissions une situation digne de juillet-août, explique le Colonel Gilardo, responsable du Centre interrégional de coordination de la sécurité civile (CIRCOSC) de Valabre, près d'Aix-en-Provence. Une sécheresse exceptionnelle s'annonce. » Les feuilles des arbres qui restent vertes sont desséchées par le mistral. Faute de pluie, les herbes sèches, qui ne se sont pas fondues en humus au cours de l'hiver, forment un tapis inflammable. Les tornades de février, en arrachant des millions d'arbres, ont contribué à entasser à terre du bois mort. Face à ce risque, sommes-nous bien défendus ?
Salaunes, entre Bordeaux et l'Océan. Au bord de la route, un panneau calciné porte, à peine lisible, l'inscription : « Gardons la forêt verte. » Les grands pins, dont les troncs paraissent passés à l'encre de Chine, étirent des branches sans aiguilles au-dessus d'un sol de cendres. Le 31 mars dernier, une colonne de fumée s'est élevée en bordure de forêt, puis trois autres. Du haut des pylônes d'observation, les guet- →

S'il n'est pas stoppé en moins de dix minutes, un incendie ne peut plus être circonscrit

teurs ont donné l'alarme à 15 h 30. Après six semaines sans pluie, un vent d'est extrêmement rare, chaud et sec, s'est levé, soufflant régulièrement à 60 km à l'heure. Les fumées virant du blanc au noir, puis au brun, confirment l'incendie de forêt. Le scénario habituel se déroule alors : il faut quatre minutes à la première unité, composée d'une voiture radio et de deux camions-citernes de 3 000 litres, pour atteindre le premier départ de feu, trois minutes pour que la deuxième unité soit en place. Mais, en sept minutes, le feu devore déjà un front de 800 mètres. Rapidement, il brûle sur 40 kilomètres. En dix heures, 5 600 hectares de pinède sont



A. LE TOUQUIN

Landes : un million d'hectares de forêt artificielle

Le réseau de pare-feux et de tours de guet réalise un maillage serré qui devrait prévenir les incendies. Mais des milliers d'hectares sont partis en fumée ces deux dernières années.

Dernières missions d'été pour les braves Canadair : la flotte a vieilli, elle ne sera pas remplacée

détruits. « On ne sait pas éteindre les grands incendies », reconnaît Guy Benoît de Coignac, directeur du Comité régional pour la forêt privée, « c'est-à-dire 10 % de tous les feux. » A la sécurité civile, un fonctionnaire confirme : « Il ne faut pas demander l'impossible. Nous n'arrêtons pas non plus la tempête, ni les inondations ! » Les pompiers méritent-ils les critiques qui fusent après chaque désastre ? Ils sont 27 000 professionnels et 190 000 volontaires dépendant des Centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours (CODIS) et sont venus à bout de 43 000 incendies depuis 1947. Alors que les professionnels se recrutent de plus en plus parmi les ingénieurs d'hygiène et de sécurité, les volontaires appartiennent à toutes les catégories socio-professionnelles. Artisans, ouvriers, architectes viennent se former pendant leurs week-ends. Le feu n'est qu'une fraction de leur activité de prévention et de sauvetage, du chat perdu au faîte d'un arbre à la désincarcération d'un blessé prisonnier de sa voiture. Lors des incendies de forêt, ils se retrouvent associés aux militaires, aux sapeurs forestiers, aux Comités communaux feux de forêt (CCFF). Il se pose alors de graves problèmes de coordination, d'autant que tout le monde ressent la peur, l'énerverment et la fatigue. Les 2 000 bénévoles des CCFF des Bouches-du-Rhône, réunis à Martigues le 5 mai dernier, apparaissent pourtant comme irremplaçables dans leur rôle de surveillance et de guidage. Pour l'année 1989, ils affichent une activité débordante : 52 317 heures en forêt, 295 756 kilomètres parcourus, 1 157 feux combattus aux côtés des pompiers. Mais ils expriment leur

déception de ne pas être assez considérés. « Il faut avouer que lorsque nous arrivons sur un feu », dit le commandant Lionel Le Cléi du CODIS de l'Essonne, « et que nous trouvons des gens déjà sur place, nous n'avons pas le temps de les identifier. Pour leur faire confiance, il faudrait être sûrs que ce ne sont pas des incendiaires ! » Les membres des CCFF seraient bien reconnaissables s'ils pouvaient tous s'offrir leur belle combinaison orange, mais elles ne leur sont pas financées car elles sont classées par l'administration au chapitre fonctionnement et non à celui d'équipement. La bureaucratie est aussi un frein à la rapidité de l'intervention. Pour obtenir en renfort des moyens aériens, avions et hélicoptères bombardiers d'eau, il faut l'accord du préfet mais, pour accéder à celui-ci, il faut passer un certain nombre de barrières administratives. Par ailleurs, si la décision est prise d'envoyer deux Canadair sur un feu en Bretagne, il leur faut le temps de venir depuis Marignane, leur base nationale, sachant qu'ils ne peuvent pas voler de nuit. Pourtant, si l'on reproche aux pompiers de coûter trop cher, ils ne sont pas pour autant bien équipés.

FAUT-IL ACQUÉRIR A PRIX D'OR DES AVIONS UTILES CINQ JOURS PAR AN ?

Cette année, les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture annoncent un effort financier sans précédent : 778 millions consacrés à la lutte et à la prévention (en augmentation de 25 % par rapport à l'an dernier). Au CODIS de Bordeaux, un responsable évoque les 8 millions d'achat d'équipement, et pourtant, des camions GMC hors d'âge parcourent encore les pistes. Une facture supplémentaire tombera cet été : la location aux Etats-Unis d'un bombardier d'eau Makavia et, au Canada, deux hélicoptères Bell portant 1,5 tonne d'eau. Coût : 15 millions de francs pour quatre mois. Le fait que les équipages ne parlent pas un mot de français ne facilitera sûrement pas la coordination. Ni l'absence d'une fréquence radio réservée aux feux de forêt. L'an dernier, deux pompiers sont morts écrasés par le largage d'un Fokker dont ils ne connaissaient pas la technique d'approche du feu, différente de celle des Canadair. Comment n'ont-ils pas été avertis de l'arrivée de l'avion ? Lionel Le Cléi explique : « Les fréquences radio se mélangent en l'air. Les moteurs font un bruit infernal. Aussi les pilotes coupent-ils la radio. De toute façon, les pompiers au sol sont assourdis par le vacarme des lances. En Pro-

LE DISPOSITIF

1. Naissance du feu au ras du sol dans les herbes sèches, amplification dans les broussailles

2. embrasement des cimes, la transmission ne peut se faire de cime en cime sur de longues distances

3. Chute des braises, réinflammation de la litière

Comment le feu se propage

MORBIHAN

VIENNE

CORREZ

Bordeaux

PIEGE

• Implantation GOLFF

• Colonne préventive sapeurs pompiers

• Détachement GOLFF

Quatre catégories d'inflammabilité

FOR

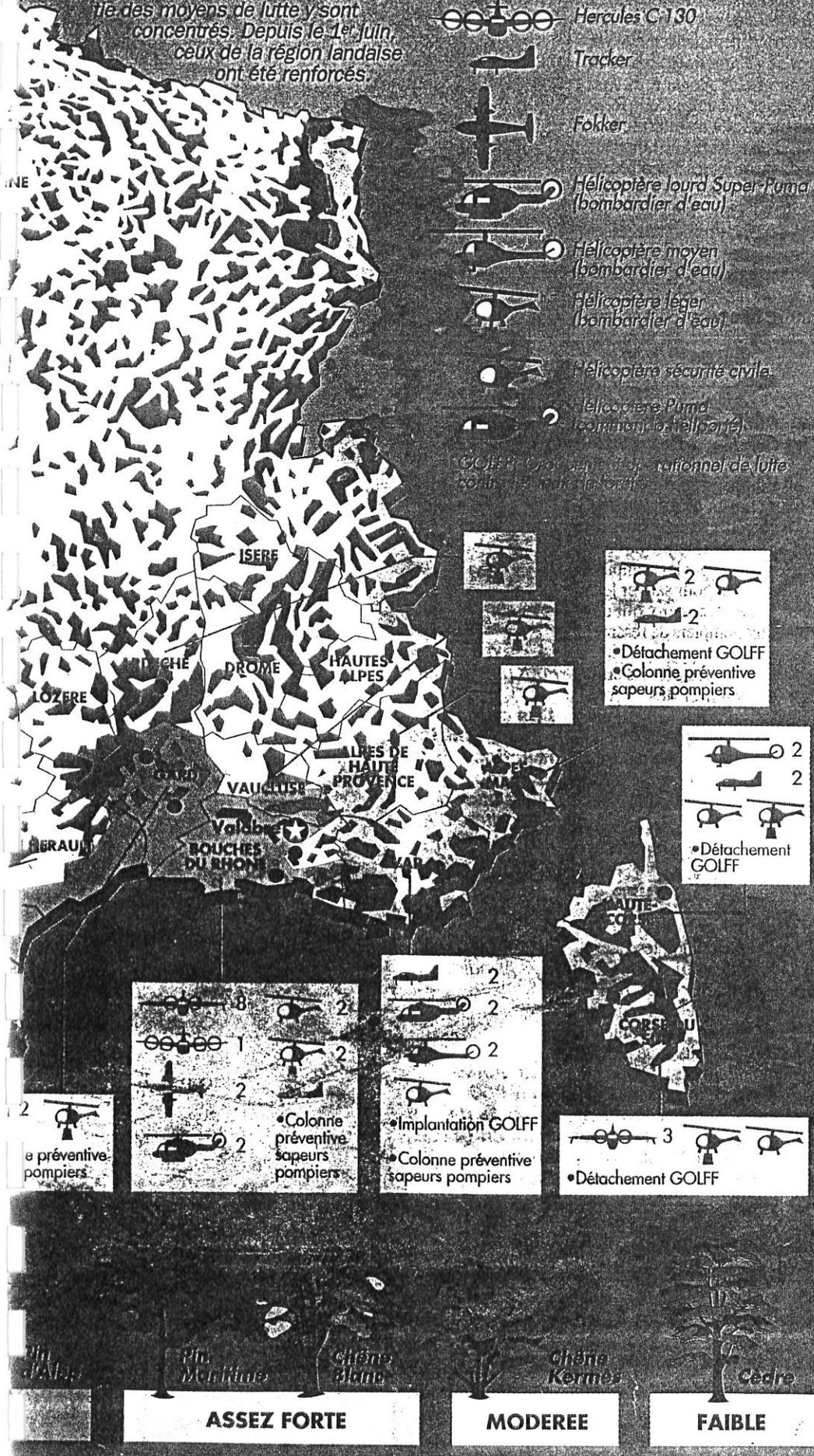
PHILIPPE MOUCHE

INCENDIES DE FORETS

Habituellement, les régions de France ne sont pas égales face au risque d'incendie. Cependant, cette année, en raison d'une sécheresse exceptionnelle, de grands feux se sont déclarés dans les départements indiqués sur la carte. Le Sud-Est reste la région la plus menacée. C'est pourquoi la majeure partie des moyens de lutte y sont concentrés. Depuis le 1^{er} juin, ceux de la région landaise ont été renforcés.

-  CIRCOSC (Centre interrégional de coordination de sécurité civile)
-  Pélicandrome (base pour Canadair)
-  Canadair Cl 215
-  Hercules C-130
-  Tracker
-  Fokker
-  Hélicoptère lourd Super-Puma (bombardier d'eau)
-  Hélicoptère moyen (bombardier d'eau)
-  Hélicoptère léger (bombardier d'eau)
-  Hélicoptère sécurité civile
-  Hélicoptère Puma (commande d'hélicoptère)

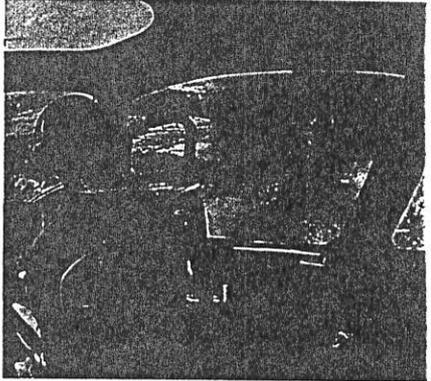
GOLFF (Groupe Opérationnel de Lutte Forestière) : 1971



vence, nous mettons en place un réseau de transmission hiérarchisé. Par ailleurs, nous chargeons un hélicoptère de guider les rotations. » « Sur un gros incendie, ajoute un interlocuteur de la Sécurité civile, le trafic aérien est comparable à celui de Charles-de-Gaulle, le vent, la fumée et les lignes à haute tension en plus ! »

LES PILOTES DU FEU : LE DANGER ABSOLU POUR UN SALAIRE DERISOIRE

Est-ce que les Canadair, Pélican de leur nom de code, vont continuer longtemps leurs spectaculaires interventions ? La Sécurité civile affirme qu'ils peuvent très bien voler 50 000 heures : « Un avion à l'âge de son entretien. » Autre point de vue, celui d'un mécanicien de la base de Marignane, onze ans d'Aéronavale et onze sur Pélican : « Ils ont vingt ans, ils devraient tenir encore cinq ans, mais pas plus. Nous vieillissons aussi. L'un de nous a cinquante ans et la relève



PATRICK AVENTURIER/GAMMA

Les pompiers volants : des as de l'aéronavale

Les Canadair se chargent en produits chimiques. Les moussants augmentent la pénétration de l'eau dans la végétation. Les retardants, à base de gomme, étouffent les flammes.

n'est pas assurée. » Cette équipe, qui vole 10 000 heures par an, à raison de 8 heures par jour ou 60 écopages, n'a même pas un salaire correspondant à son expérience et au danger qu'elle court : 16 000 F en fin de carrière et 3 morts en 1989. Même s'il était décidé de remplacer les gros avions orange maculés d'huile noire, les chaînes de montage sont arrêtées et il n'en reste pas un seul à vendre. L'Hercule C 130, un autre bombardier d'eau, n'a pas encore fait ses preuves. Pour Haroun Tazieff, au lieu d'investir un milliard de francs chaque année dans la lutte contre l'incendie qui se solde parfois par un échec, il faudrait privilégier la prévention. « C'est à cause d'un

Objectif des chercheurs d'Avignon : établir quelles essences d'arbres résistent le mieux au feu

phénomène de société, ajoute l'ancien délégué aux risques majeurs, si la forêt française est désertifiée et mal entretenue. Jusque dans les années 1950, elle était habitée et propre. Propre car entretenue par tous ces métiers aujourd'hui disparus : scieurs de long, bûcherons, charbonniers, cultivateurs sur clairières et lisières, bergers. Ils ont disparu avec le dépeuplement des campagnes, lequel a commencé par celui des forêts. » Les bois sont « sales » de centaines de milliers de mètres cubes de broussailles hautement inflammables. Pourquoi ne pas investir dans un parc de débroussailleuses de type Scorpion ? propose-t-il. Ce n'est pas l'avis de Jean Nass, directeur de la SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) de Bordeaux. Il affirme l'utilité des buissons, car de très nombreux oiseaux y nichent et se nourrissent de chenilles processionnaires qui ravagent actuellement plus de 200 000 hectares de pins, en les fragilisant face à l'incendie.

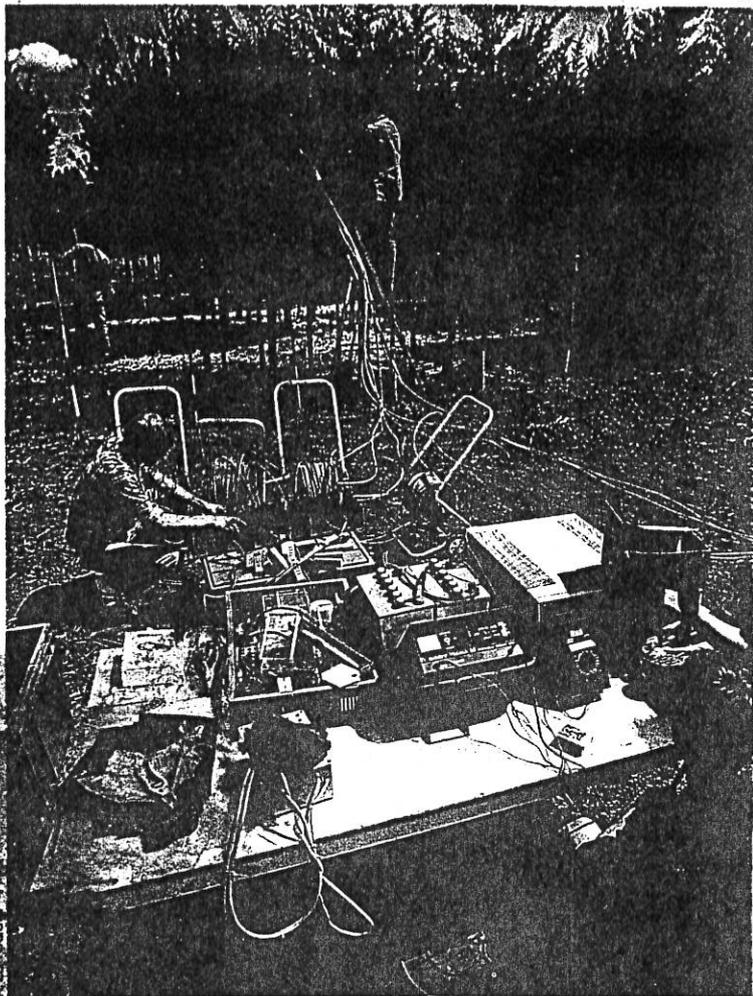
SI ELLE RAPPORTAIT, LA FORET FRANÇAISE SERAIT MIEUX ENTRETENUE

Robert Fidenti, président de l'Entente nationale des élus de l'environnement, répond, ironique : « Est-ce le moment d'adhérer au Front de libération du moustique ? » Bref, il est bien difficile de se faire une opinion éclairée sur ces sujets brûlants, même lorsqu'on est animé du même souci de pro-

téger la nature. L'Office national des forêts (ONF), la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et les Comités régionaux de propriétaires forestiers, aidés par d'autres organismes et de nombreuses associations, travaillent activement à la gestion et à l'amélioration de la forêt française. A Avignon, du 2 au 5 mai dernier, ont eu lieu les « Rencontres de la forêt méditerranéenne 90 ». Il en ressort que l'on peut tenter de prévenir les incendies en interdisant d'implanter des maisons isolées dans les bois. Pour celles qui existent déjà, on doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres. Si une piscine existe, il faudrait pouvoir obliger les propriétaires à y adjoindre une motopompe. En effet, un bassin de 10 m x 5 m représente 100 000 litres d'eau soit 50 Canadair. Certains propriétaires sont à l'origine de bonnes histoires qui font grincer des dents dans les coulisses des Rencontres notamment ceux qui, ayant investi 250 000 F dans la piscine, trouvent trop cher la motopompe à 10 000 F ; ou encore ceux qui présentent au préfet la facture de l'eau qui a été prélevée par les pompiers dans leur piscine pour sauver leur maison ; ou encore ceux qui demandent aux pompiers de ressemer leur gazon dégradé par les engins. Parallèlement, des efforts sont faits pour replanter des arbres : pins pignons ou feuillus qui ont l'avantage de composer les forêts « sombres » au sol net à la place du pin d'Alep et du pin sylvestre qui laissent pousser le sous-bois très inflammable.

INCENDIÉE, UNE FORET VAUT PARFOIS PLUS CHER

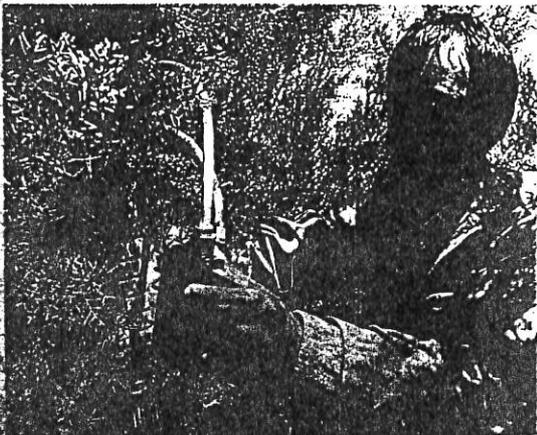
« En effet, par grande chaleur, explique Jean Bommer, les essences aromatiques qui s'enchevêtrent stagnent entre les branches et forment une colonne de convection qui, en s'enflammant, atteint 1 000 °C, réalisant le principe de la montgolfière. » On pourrait aussi cloisonner les massifs forestiers, les séparer par des zones agricoles (des plantations de chênes truffiers par exemple) ou pastorales : élevage extensif de chèvres et moutons, peu efficace et peu rentable, et même introduction de quelques lamas importés d'Amérique du Sud. Mais il faudrait surtout que le bois et le liège rapportent davantage et, pour cela, créer des industries adaptées. Difficile de demander à un propriétaire privé de dépenser 10 000 F pour débroussailler un hectare tous les



Le fièvre de l'informatique gagne la forêt. Pour une meilleure prévention, les effets du feu sont analysés.

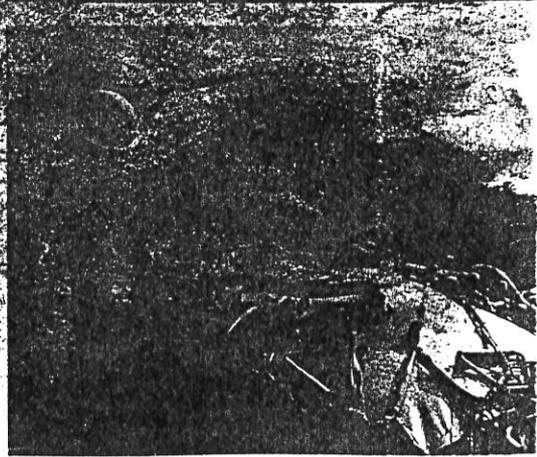
Des capteurs espionnent les réactions des végétaux

A la station de sylviculture d'Avignon, les données collectées permettent de mesurer la sensibilité des feuillus et des résineux à l'incendie.



Pas moins de 2 000 départs de feux en Corse en 1989

Dans les massifs inaccessibles aux camions, un hélicoptère a déposé une bache remplie d'eau servant de réservoir aux sauveteurs.



Si un maire permet de construire en zone à risques, il faudrait l'attaquer en cas de sinistre

quatre ans, alors que cet hectare lui rapporte entre 100 et 200 F par an. Pourtant, tout le monde en convient, une forêt qui rapporte est par définition bien entretenue. Lorsqu'elle brûle, on dit parfois qu'elle vaut davantage. On cite le cas d'Eze, dans les Alpes-Maritimes, où les propriétaires ont reçu de fortes sommes à la suite d'une sorte de Téléthon du feu. En revanche, il ne faut pas compter sur les assurances : elles sont tellement chères que très peu y souscrivent. En Gironde, après les grands incendies du Porge en 1989 et de Salaunes en 1990, les pins brûlés sont arrivés en masse sur le marché, provoquant une baisse importante des cours du bois.

Nous nous sommes évidemment posés la question de savoir si les incendies profitaient à quelqu'un. A ce sujet, beaucoup de rumeurs circulent. Ainsi, on a dit que des promoteurs peu scrupuleux font brûler les forêts pour y implanter des immeubles, des golfs ou des terrains de camping. Nous avons recueilli de nombreux témoignages commençant toujours par « Il est de notoriété publique... » mais impossible d'obtenir des noms, des lieux, des dates.

Certes, le déboisement peut être une très bonne affaire. Exemple, cette opération que nous conte Monsieur Laffite, « policier des forêts » au ministère de l'Agriculture : « A l'ouest de Grasse, le clos Amic est en partie défriché. Cette propriété boisée de 60 hectares, protégée par de grands murs, devient un golf au mépris de la loi. Le promoteur est condamné à une amende pénale de 20 000 F par

hectare, plus 20 000 F de taxe de défrichement. » Amende plus que dérisoire en regard du profit réalisé. Si depuis 1976, un article du code forestier interdit de construire sur une forêt incendiée pendant dix ans, l'imprécision de ses termes permet de les contourner.

Aussi, le ministre de l'Agriculture prend-il, le 23 janvier 1990, des dispositions plus contraignantes. On peut en effet se demander s'il est encore nécessaire de mettre le feu à un terrain convoité afin de le construire. Depuis la loi de décentralisation de 1982, les maires, en accord avec leur conseil municipal, peuvent modifier le Plan d'occupation des sols (POS) sauf s'il s'agit d'espaces boisés classés à conserver, pour lesquels il faut alors une autorisation des ministres de l'Agriculture et de l'Équipement. Les promoteurs ou les particuliers ont tout loisir de négocier avec les municipalités qui cèdent parfois aux pressions politiques, à l'amélioration de l'enveloppe. Jean Bonnier a une idée pour moraliser le système : « Si un maire a permis de construire une maison dans une zone à risques, pourquoi ne pas l'attaquer en cas de sinistre ? »

RESPONSABLES DE NOMBREUX FEUX DE FORÊT : LES LIGNES EDF

Si la recherche du profit financier est rarement le criminel, quelles sont les causes des incendies ? De l'aveu des experts, 60 à 70 % restent inconnues. Une loi a été créée le fichier Prométhée, son nom pour une histoire de feu. Une tentative de modélisation des incendies est, hélas ! loin d'être au point : sur les 10 millions de fiches, 20 % seulement sont utilisables.

Maurice Gouraud, responsable pour les Boniches du Rhône, y relève des pertes des feux de 1 000 m² mobilisant 60 camions d'étriers

nécessitant 60 000 heures de lutte. La foudre est la cause naturelle la plus fréquente. Les combustions spontanées se produisent presque toujours dans les dépôts d'ordures suite à la décomposition chimique. De nombreux incendies sont dus au feu mis à une décharge pour la « nettoyer » et qui échappe au contrôle. Curieusement, le tiers des causes identifiées correspond aux travaux forestiers et agricoles dont les acteurs connaissent parfaitement le milieu. La montagne Sainte-Victoire a été le dernier, victime d'un feu de la lame d'une débroussailluse sur une boîte de conserve EDF et la Sicile sont accusées de provoquer environ 6 % des incendies : un pan de frein bloqué dissémine des parcelles de métal incandescent qui mettent le feu aux herbes sèches. Le cas d'EDF est plus complexe : en combat des courts circuits de transformateurs, des fuites de courant à partir d'isolants sales ou de pylônes humides ou des arbres qui, en tombant, écrasent les fils. Selon un gendarme de Mariques, « 62 % des feux enregistrés en 1986-1987 sur la « Côte bleue », entre la mer et l'étang de Berre, ont été causés par le sous-équipement des lignes qui s'écartent du centre de disjonction de Marseille aux industries de Fos. Sous l'effet du vent, les isolateurs vibrent, se dévissent et des câbles de 400 000 volts tombent, provoquant un arc entre le conducteur et la terre. » Lorsque les lignes passent dans les massifs sauvages, un mauvais entretien des saignées permet à des arbres de toucher les fils. Si une ligne de 20 000 volts se trouve plus de 5 minutes au contact d'une branche, celle-ci devient incandescente. Par ailleurs, si deux conducteurs basse tension entrent en contact des étincelles peuvent mettre le feu, comme cela s'est produit récemment à Roussillon dans

le Vaucluse et surtout dans le massif du Tanneron, près de Nice. Reste la fameuse question des incendies volontaires. En Corse, en 1989, on a enregistré 400 mises à feu au sud, 800 au nord. A Ajaccio, Jean-Luc Névache, directeur de cabinet du préfet de région, reconnaît : « La Corse présente une spécificité. On y rencontre plus d'incendiaires que de pyromanes. Les bergers pratiquent l'écobuage, ils brûlent le maquis pour faire repousser l'herbe. On met le feu à la chasse du voisin pour récupérer le gibier. On règle ses comptes. »

LA JOUISSANCE DU PYROMANE EST PROCHE DU PLAISIR SEXUEL

Le Commandant Le Cléi reconnaît aussi que, dans quelques cas rarissimes, on a surpris des pompiers volontaires ou d'anciens pompiers renvoyés en train d'allumer des incendies dans le but de toucher des primes de feu supplémentaires. Quant au pyromane, son portrait-robot, dressé par le Dr Jean-Marie Grandjean, psychiatre spécialisé, montre le plus souvent un homme d'environ vingt-cinq ans, célibataire, isolé, alcoolique, impuissant, dont le niveau intellectuel n'est pas brillant. « La jouissance qu'il éprouve à mettre le feu est très proche d'une jouissance sexuelle » explique le Pr Pierre Deniker, de l'Académie de médecine. « Les vrais pyromanes sont très rares, ajoute-t-il, ce sont des sujets névrotiques, comme les kleptomanes, et non des malades mentaux. »

« A ce titre, ils peuvent être considérés comme responsables de leurs actes », précise le Pr Jacques Leyrie, criminologue. Leur cas diffère de celui du fou incendiaire qui est justiciable de l'asile psychiatrique. Plus grave encore : nous sommes tous pyromanes, amoureux du feu. « Tous les enfants aiment jouer avec le feu », constate le Pr Ayme, psychiatre à l'hôpital Sainte-Anne de Paris. « En grandissant, nous parvenons à sublimer cet attrait naturel pour finalement nous contenter d'un feu de cheminée ou d'un feu de camp. Le feu devient alors un plaisir convivial. Le pyromane, lui, n'a de plaisir que solitaire, à travers un spectacle grandiose qu'il a seul mis en œuvre. » Les forestiers et les pompiers nous ont, du reste, tous demandé d'éviter d'illustrer cet article d'images de brasiers, de la noria d'« Canadair et des camions rouges. Comment dissuader ceux qui, pour le prix d'une allumette, veulent s'offrir en direct un pareil spectacle, aussi atroce que somptueux ?

France Bequette

EN CAS DE FEU DE FORÊT, NE QUITTEZ PAS VOTRE MAISON

Le feu est dans la forêt. Ne quittez pas votre maison. Ne fumez pas, n'allumez pas de feu à moins de 200 m des bois, garrigues ou maquis.

N'utilisez pas de barbecue. N'introduisez jamais de véhicules en dehors des chemins ou parcs de stationnement. Les fragments de calamité ou pot d'échappement peuvent mettre le feu aux herbes sèches. N'utilisez pas de moteurs thermiques en mauvais état. La moindre étincelle est dangereuse.

Si le feu est en forêt, ne quittez jamais votre maison. Fermez volets et fenêtres, colmatez les tentes avec des linges mouillés et attendez les secours. Mais la prévention connaît des limites : les accidents, la négligence et la volonté criminelle. La répression aussi, car on retrouve rarement les incendiaires.



**Débroussailler
par le feu :
une méthode
originale**

Dans cette forêt
expérimentale,
les sylviculteurs
recréent avec
de la paille
les conditions
d'un incendie
dans une forêt
artificielle. Ils
étudient en
même temps la
technique des
contre-feux.

La prévention des incendies de forêts : un impératif majeur

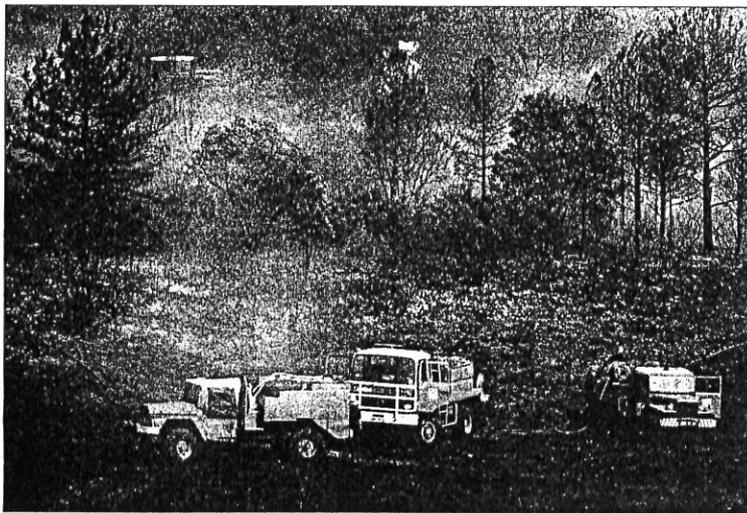
La forêt méditerranéenne constitue - chacun en a bien conscience en Languedoc-Roussillon - un atout tout à fait exceptionnel et un élément majeur du patrimoine régional.

Est-il besoin de rappeler que, sur les 27 000 km² qu'occupe le territoire régional, 29 % sont recouverts par cette forêt, si riche en espèces, d'une variété extrême, qui compte 460 000 ha de feuillus et 316 000 ha de résineux.

Autant dire que l'opinion publique, les élus, les décideurs économiques ont été, depuis longtemps déjà, largement sensibilisés à ce fléau permanent que constituent les incendies de forêts, dont les conséquences sont multiples et dévastatrices. Car si la forêt remplit une fonction économique classique (filière bois, sylviculture), elle joue d'autres rôles. Havre de repos pour citadins, lieu de rencontres pour chasseurs ou ornithologues, espace à reconquérir pour agriculteurs et éleveurs, la forêt se rattache au monde de la production tout en assumant des fonctions de service public. Sa conservation, sa préservation sont donc l'un des objectifs majeurs d'une politique d'aménagement du territoire destinée, notamment, à assurer le maintien, en milieu rural, des hommes et des activités.

Agir préventivement, anticiper, tels sont, de ce fait, les mots clés de la stratégie à mettre en œuvre pour lutter, efficacement, contre cette catastrophe écologique que constitue le feu de forêt. Lutte - sans fin - qui coûte chaque année à l'Etat un milliard de francs et à la collectivité de nombreuses vies humaines. Certes, il ne s'agit pas de surévaluer les risques, de sous estimer les effets des mesures prises pour combattre ce fléau ou de verser dans le catastrophisme. La forêt a tout de même progressé de 17 % en dix ans dans les départements côtiers du Languedoc-Roussillon. Et sur l'ensemble du Midi méditerranéen, la superficie moyenne des feux a diminué de moitié en vingt ans.

Toutefois, les responsables régionaux et locaux sont, aujourd'hui, parfaitement convaincus que la prévention reste l'instrument majeur et l'axe central de la politique à mettre en œuvre pour préserver ce capital. C'est dans cet esprit que le Comité Econo-



Comment lutter contre les incendies de forêt, ce fléau permanent ?

mique et Social du Languedoc-Roussillon vient de débattre récemment de la question, à travers un rapport pratique, portant notamment sur la contribution de l'élevage à la politique de prévention des incendies.

Dans un Languedoc-Roussillon qui subit en moyenne 900 feux par an, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt avait, sur la base de l'analyse du fichier Promothée, défini 7 secteurs à haut risque comprenant 200 communes représentant la moitié des surfaces incendiées et 4 autres secteurs à haute sensibilité. Les diverses études menées sur le sujet ont conduit les responsables à préconiser des mesures préventives s'ordonnant autour de trois axes :

- informer le public mais aussi les élus (décharges sauvages), les agriculteurs (risques de l'écobuage), les chasseurs ;
- réduire la gravité des feux par la détection précoce, la surveillance, l'amélioration de l'accessibilité ;
- réduire la combustibilité, l'inflammabilité... par le débroussaillage... Ce dernier

point est essentiel. Le débroussaillage et le recours à l'élevage doivent être largement développés, même si ces mesures ne constituent, bien entendu, pas les seuls moyens préventifs à mettre en œuvre. On ne saurait oublier, par exemple, dans l'arsenal des mesures à développer, l'utilisation de la vigne comme coupe-feux.

Le développement des initiatives

Trois intéressantes initiatives peuvent, à cet égard, être évoquées ici.

Citons, en premier lieu, l'expérience menée à Puech-Cau-

bel, au Nord-Est du Salagou dans l'Hérault. La démarche concertée engagée entre les 22 éleveurs, les forestiers sapeurs et le service montagne-élevage ont permis de réaliser plusieurs dizaines de débroussaillages, de créer pistes d'accès, points d'eau et culture... et de supprimer les feux. Coût à l'hectare : 231 F contre 10 000 F si l'on devait reboiser.

Deuxième exemple tout aussi significatif : la réalisation, grâce à l'aide du Conseil Régional et des autres collectivités, des travaux d'aménagement et de coupures vertes à Teyran, commune héraultaise dévastée par les incendies en

1989. Cette mesure s'intègre dans le programme en faveur de la forêt méditerranéenne financé par l'Europe, l'Etat et la Région - et qui représente 150 millions de travaux par an. Troisième exemple : la reconstitution de la forêt au col de Portes (Gard) après les incendies qui ont ravagé 5 000 hectares en 1985. Après étude, trois zones ont été délimitées - l'une sur les crêtes comportant des pelouses pâturées jouant le rôle de coupe-feux, la seconde sur les versants avec boisements diversifiés et parcelles pâturées, la troisième bénéficiant de reboisements classiques.

Ces aménagements sylvopastoraux peu onéreux ont permis de mettre en évidence l'intérêt économique que peut représenter le recours à l'élevage non seulement ovin mais bovin, caprin, etc... (voir l'expérience d'utilisation de lamas dans le Vaucluse). D'où la nécessité de réfléchir à la façon dont l'Europe et les Pouvoirs Publics nationaux et locaux pourraient contribuer à rémunérer cette fonction de prévention des incendies qu'assument les éleveurs. Faut-il verser une prime à la tête de bétail ? Une prime à l'hectare ? Rémunérer le service rendu ? Ce sont ces interrogations auxquelles il conviendra de répondre. Car, au-delà de la simple sauvegarde du patrimoine forestier, elles posent le problème plus général de la gestion et de l'entretien de l'espace par la maintenance des hommes et des activités en milieu rural. Et du prix que la collectivité devra payer pour que cette fonction de protection du patrimoine naturel soit assurée au profit des générations actuelles et des générations futures.

J.C. ARNAUDIES
architecte (D.P.L.G.)

47, Barri d'Avall - 66150 Arles-sur-Tech Tél : 68 39 25 68 - Fax: 68 39 80 47

Languedoc - Roussillon Magazine
juillet - août 1991

FORET

Les pompes anti-feu s'allient aux piscines

Dans les Bouches-du-Rhône, 1 000 moto-pompes ont été installées chez des particuliers. Le Var expérimente un camion léger, chargé lui aussi de tirer l'eau des bassins.

Marseille, envoyé spécial

Les moto-pompes s'installent en force cette année dans le sud-est de la France. Face à la menace toujours présente des grands feux de forêt, qui ont pour le moment épargné le Midi grâce à l'absence de vent, les pompiers ont entrepris de remettre au goût du jour cette arme légère. Sous deux formes différentes. Ainsi, le département des Bouches-du-Rhône met actuellement en place 1 000 moto-pompes chez des particuliers possédant des piscines. Ce plan a été élaboré en 1990 sous l'égide de l'Agence pour le développement des espaces sensibles (ADES), dirigée par Denis Bravi. « Depuis le 1^{er} juin, nous en avons installé plus de 400, précise-t-il, et certaines ont déjà servi. » Fin juillet, en effet, alors qu'un incendie menaçait le quartier de la Bonne-Jeanne, à Aubagne, secteur qui a reçu 37 moto-pompes, les propriétaires les ont mises en batterie. Ils n'ont toutefois pas eu à s'en servir cette fois-ci, les pompiers ayant rapidement maîtrisé le sinistre.

« On assiste à une transformation des mentalités, souligne Denis Bravi. Les habitants ne se contentent plus de réclamer un camion de pompiers devant leur maison. Ils prennent en charge la défense de leur secteur. » Ce système offre deux avantages non négligeables. D'une part, il permet de soulager le dispositif des sapeurs-pompiers consacré à la protection des zones habitées. « L'installation de véritables lotissements en pleine forêt nous pose d'énormes problèmes, déplore un pompier du Var. Et lorsqu'il faut assurer la protection d'une centaine de villas dispersées, il ne nous reste plus beaucoup de moyens pour combattre l'incendie. » Les effectifs libérés de leur tâche passive grâce à la présence de ces moto-pompes individuelles peuvent alors être engagés sur le front du feu. Et d'autre part, chaque villa équipée devient alors un point d'appui pour les secours, les camions pouvant venir se ravitailler en eau sans problème. Les 40 mètres de tuyaux livrés avec la pompe permettent de se jeter de se jouer des difficultés d'accès aux piscines privées. Un camion de lutte contre les feux de forêt, doté d'une citerne de 2 000 litres, pèse environ 20 tonnes. Son poids lui interdit le plus souvent de pénétrer dans les propriétés et de s'approcher des bassins. Avec l'équipement de pompage, il lui suffit de stationner sur la route pour faire le plein, en évitant ainsi des rotations de 20 à 30 minutes. Et une piscine moyenne contient en général assez d'eau pour remplir une trentaine de camions.

Le kit complet, comprenant la moto-pompe, son chariot roulant, tuyau et lance, est mis à disposition gratuitement. Toutefois, les particuliers doivent souscrire auprès de l'Ades un contrat d'entretien de 5 ans, pour un prix forfaitaire de 2 500 francs. « Une façon de les engager financièrement », explique Denis Bravi. Le coût de ce programme est estimé à 6 millions de francs, et devrait être entièrement ter-



Les pompiers constatent une évolution des mentalités.

miné à la fin du premier trimestre 1992. L'exemple des Bouches-du-Rhône pourrait être suivi par d'autres, et le Var chercherait actuellement à acquérir 500 moto-pompes.

C'est d'ailleurs dans ce département que devrait être expérimentée cette saison la seconde façon d'utiliser la moto-pompe. Les pompiers varois devraient recevoir bientôt le prototype

d'un véhicule mis au point par le Centre d'essai et de recherche de l'entente inter-départementale pour la protection de la forêt (Ceren). Bâti à partir d'un châssis de J5 Peugeot, dans sa version 4X4 Dangel, il est équipé de 6 moto-pompes mobiles servies chacune par un sapeur-pompier. En cas de menace pesant sur une zone habitée, ce commando se rendra sur place

et déposera ses équipements dans les propriétés disposant là aussi de piscines. « Le rôle du pompier est double dans ce cas-là, explique le lieutenant Jean-Jacques Bozabalian, directeur-adjoint du Ceren. Il doit rassurer les gens, leur donner des conseils sur la conduite à tenir, éventuellement les aider à préparer les abords de la maison. Mais il doit aussi mettre en œuvre la moto-pompe. » Celle-ci, d'un modèle strictement standard par rapport à celui mis en place chez les particuliers, peut débiter 24 m³ par heure. « Le sapeur participe donc activement à la lutte, mais peut également prendre en charge le ravitaillement des camions citernes opérant dans le secteur. »

Le camion moto-pompe peut également en cas de nécessité, assurer l'évacuation des occupants des lieux en toute sécurité.

Ce véhicule expérimental, inauguré mardi dernier, a coûté environ 300 000 francs. Mais les pompiers des Bouches-du-Rhône ont devancé les chercheurs du Ceren. Ils possèdent en effet depuis quelque temps 4 camionnettes, certes moins sophistiquées que le camion, mais équipées chacune de 4 moto-pompes. Un exemple supplémentaire du retour en force de la moto-pompe.

Guy BENHAMOU

Midi-Libre 19/10/91

Le Midi a gagné la guerre du feu



■ 1991 est une "bonne année" en matière de feux de forêt. Entendez par là qu'ils ont été moins nombreux et moins ravageurs qu'à l'habitude, dans le Midi comme dans toute la France.

Ainsi, dans les 15 départements du Sud-Est, le nombre d'hectares brûlés est passé, par rapport à l'an dernier, de 54.700 à 6.800, dont 673 seulement en Languedoc-Roussillon.

Le ministre de l'Intérieur, qui présentait hier ce bilan encourageant, l'explique par les conditions climatiques (peu de vent), la mise en œuvre de moyens importants, la sensibilisation du public et aussi la traque des incendiaires.

Pas de triomphalisme; cependant, sur un sujet aussi sensible...

Photo Dominique QUET ► **Midi Région, page 22**

11

1991 : un bon cru

De notre rédaction parisienne

■ Avec 10.300 hectares parcourus par le feu cette année contre 72.000 l'an dernier, 1991 fournit, en matière de lutte contre les incendies de forêts, l'un des meilleurs résultats de la décennie.

Un bilan particulièrement sensible dans les 15 départements du Sud-Est méditerranéen où les départs de feux sont passés de 3.300 à 2.700 et le nombre d'hectares ravagés de 54.700 à 6.800. Dont 673 dans le Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales : 158, Aude : 75, Hérault : 162, Gard : 84 et Lozère : 194).

Un «bon résultat» que Philippe Marchand, le ministre de l'Intérieur, explique tout à la fois, malgré une sécheresse très marquée depuis 3 ans, par le moindre nombre de journées de très grand vent -4 contre 15 en 1990-, par les



fruits que commencent à porter les campagnes de sensibilisation et par «fait nouveau» la

mobilisation de la Justice et des forces de l'ordre pour traquer les incendiaires.

Sans oublier, bien sûr, les moyens, notamment aériens, mis en place et le bon quadrillage effectué. Résultat: seuls 4 grands incendies ont, dans le Sud-est méditerranéen, dépassé les 100 ha alors qu'ils étaient 37 l'an dernier.

12 «Super-Canadair»

Bon résultat, donc, «mais qui incite à poursuivre l'effort». D'où la signature officielle, hier place Beauvau, du contrat d'achat de 12 «Super-Canadair».

D'un montant de 1,5 milliard de francs, celui-ci prévoit la livraison des deux premiers appareils en 1994 et de 5 autres au cours de chacune des deux années suivantes.

Des appareils plus rapides que les anciens, moins longs à mettre en œuvre, d'une capacité d'emport d'eau supérieure et permettant un plus grand nombre de largages à l'heure.

13)

7 ET 14 OCTOBRE A 20H40

"ALERTE ROUGE" SUR ANTENNE 2

Sylvain Joubert est un comédien bien connu, rendu célèbre par ses rôles dans des téléfilms de qualité ("Ardéchois coeur fidèle", "Félicien Grevêche" pour lequel il a obtenu un "7 d'or" en 1987). Ce qu'on sait moins, c'est que Sylvain Joubert est aussi pompier volontaire à Combes, dans l'Hérault, depuis de nombreuses années. L'intérêt très vif qu'il porte à la défense de la forêt et l'expérience qu'il a engagée sur le terrain l'ont conduit à écrire un scénario de fiction autour de la lutte contre les incendies. L'action se situe dans les montagnes héraultaises et met en scène les personnages de la vie quotidienne, qui endossent la combinaison de sapeurs-pompiers lorsque

éclate l'alerte. Intrigue policière, conflits, sentiments et action vont nourrir cette histoire qui met en valeur la mission irremplaçable des soldats du feu.

Ce téléfilm en deux parties co-produit par la SFP, Quartier Latin et le Conseil général, a été tourné à la fin de l'année dernière dans les hauts cantons à Olargues et St Gervais et a bénéficié de la logistique du service départemental incendie-secours (SDIS) de l'Hérault. Il est programmé les lundis 7 et 14 octobre à 20 h 40 sur Antenne 2. En tête de distribution, on reconnaîtra Sylvain Joubert lui-même qui campera un curé de campagne et Bernard-Pierre Donnadieu dans le rôle d'un instituteur.



Bulletin du conseil général
de l'Hérault - juillet-août 1991

En ravageant cet été quelques-uns des plus beaux sites de France, les incendies de forêt ont beaucoup fait travailler les imaginations. A en croire les voix qui se sont fait entendre, les solutions au fléau ne manquent pas : moutons, chômeurs, détenus, la forêt n'attendrait qu'eux pour ne plus se consumer. Jusqu'au gouvernement qui veut réviser les textes régissant la protection du couvert forestier.

LA FORET SOUS LA LOI DU FEU

Elle a toujours brûlé.

Et, faute de bois incombustible, brûlera toujours.

Des solutions existent, mais elles sont lentes à mettre en place.

Un nouvel arsenal législatif

n'y changera pas grand chose



LA FORÊT SOUS LA LOI DU FEU. Ceux qui la pratiquent quotidiennement savent que la protection de la forêt ne peut se satisfaire de mesures conjoncturelles. Elle nécessite de longues expérimentations et une attention de tous les instants ...

LEXIQUE

SUPERFICIE

55 millions d'hectares : la France. 14 millions d'hectares : forêt française.
4 millions 250 000 hectares : forêt méditerranéenne (dans laquelle sont inclus maquis et garrigues).
3 millions 300 000 hectares : partie de la forêt méditerranéenne qui appartient à des particuliers, qui n'est donc pas gérée par l'Office national des forêts (ONF).
1 million 500 000 hectares : partie littorale et de basse altitude, la plus exposée aux incendies, baptisée « zone rouge » en période estivale.

DESTRUCTIONS

Entre 1973 et 1985, le bilan des incendies de forêt en France s'élève à 408 400 hectares : la saison des feux 1986 n'est pas encore terminée, et 50 000 hectares ont déjà été ravagés.

DIRECTION

DES FORÊTS

C'est l'organisme chargé d'élaborer le projet de loi sur la prévention des feux. Il dépend du ministère de l'Agriculture, mais son action recoupe plusieurs ministères : Environnement, Sécurité, Finances (pour les crédits).

DÉBROUSSAILLEMENT

Il ne peut être envisagé sur toute la surface forestière, à cause de son coût prohibitif (le maintien en état de débroussaillage de seulement 20% de la « zone rouge » coûterait environ 600 millions de francs par an), et parce que cette mise à nu généralisée présenterait un risque écologique.

REBOISEMENT

Les arbres incombustibles n'existent pas. Les services sylvicoles de l'Institut national pour la recherche agronomique (INRA) expérimentent en laboratoire les meilleures espèces. Au hit-parade de adaptation au sol, de la bonne production, de la bonne résistance aux flammes : le cèdre.

HARKIS

Les anciens harkis, rapatriés d'Afrique du Nord, constituent le gros des troupes de débroussailliers dont dispose l'ONF. Qu'ils travaillent ou non, qu'ils soient costauds ou malgrichons, le ministère de l'Agriculture est tenu de les employer, et de les payer. En 1986, le coût des chantiers-harkis sera de 99 millions de francs (sur 150 millions consacrés en tout aux unités forestières spécialisées). Pour les habitants des régions forestières, le mot « harki » est synonyme de « débroussaillier ». Lorsque des éleveurs envoient leurs bêtes paître en sous-bois, ils disent : « Je fais le harki. »

Les feux de forêt renaissent dans les ministères

Le gouvernement veut présenter avant la fin de l'automne un projet de loi sur la prévention des incendies. Pourtant, une loi existe déjà.

La « saison des feux » n'est pas encore terminée. Mais la forêt française a brûlé cet été dans des proportions telles que le gouvernement s'est engagé à présenter avant la fin de l'automne un projet de loi sur la prévention des feux. Pourtant, la forêt n'a pas vraiment besoin d'un arsenal législatif supplémentaire. La « loi-forêt », votée en décembre 1985, contient un titre entier consacré à la protection contre l'incendie. Simplement, ces dispositions ne sont que peu, ou pas appliquées. Faute de crédits suffisants, mais aussi faute de volonté. Un exemple : les propriétaires de maisons situées en forêts sont obligés de débroussailler autour de chez eux. Ils le font rarement. Les maires devraient faire appliquer cette obligation, mais ils n'ont pas envie de s'aliéner des électeurs.

Les rédacteurs du projet de loi n'auront donc d'autre tâche que de rendre applicables des textes déjà existants. Ils poursuivront et amplifieront la surveillance des forêts en périodes

critiques. Ils demanderont un effort de coordination et de concertation aux collectivités locales et aux habitants. Mais ils ne se font pas d'illusion : les crédits alloués à la forêt ne seront pas extensibles. « On mettra le paquet sur l'entretien quand on aura les moyens de bien maîtriser les feux naissants grâce à cette prévention, expliquent les rédacteurs. Alors on songera à reboiser à grande échelle. Avant, ce n'est pas la peine, si ça rebrûle. »

Cet été, les coups de semonce sont tombés de tous côtés. En juillet d'abord, les « pompiers du ciel », ces pilotes de bombardiers d'eau qui venaient de perdre quatre collègues en vol sur un « chantier » d'incendie, ont crié qu'ils en avaient assez de voler sur des avions antédiluviens. Ils ont même parlé de se mettre en grève, sans mettre cette menace à exécution.

Quelque temps plus tard, Eze, petit joyau de la Provence, s'envole en fumée, ainsi que le superbe panorama de la corniche Nice-Monaco. Une vieille dame périt dans les flammes. Quelques semaines après, des pom-

piers terrestres meurent dans les brassiers, et c'est au tour du Var, des Alpes maritimes, de la Drôme, des Pyrénées, de se consumer. Il ne reste pratiquement rien du massif du Tanneron.

Le gouvernement multiplie les visites de condoléances et les déclarations d'intention : il étudiera le budget de la Sécurité civile, pour voir s'il est possible d'acheter des Canadairs neufs et des camions-pompiers. Chirac veut créer un « conservatoire de la forêt méditerranéenne ». Robert Pandraud tonne contre les pyromanes, et émet l'idée de les punir sévèrement, en fractionnant leur peine de prison en petits morceaux de trois mois chaque été puisque c'est la saison où ils sévissent.

Enfin, Albin Chalandon, le Garde des Sceaux, prête aux préfets du sud de la France ses détenus, inoccupés pour débroussailler les forêts. Tout cela n'a pas empêché l'Assemblée européenne de Strasbourg de dénoncer jeudi dernier le « laxisme » des gouvernements et de la Commission de la CEE en matière de protection des forêts, à la

suite des catastrophes qui se sont produites cet été en France, en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Hélène CRIÉ

Des détenus pour débroussailler

Dans une circulaire datée du 11 août 1986, le Garde des Sceaux s'adresse aux préfets de France, régionaux et départementaux. Il leur demande de faire un effort pour aider les pouvoirs publics à désengorger les prisons. Pour les prisons méditerranéennes, Albin Chalandon a trouvé une solution « imaginative » : les détenus seront confiés à l'Office national des forêts (ONF). Peut-être en profiteront-ils pour préparer leur réinsertion sociale.

La forêt a l'habitude de jouer ce rôle. En cinquante ans, elle a reçu les Espagnols républicains réfugiés, les chantiers du Maréchal Pétain, les chômeurs dont on ne savait que faire après la guerre, les anciens harkis quand on les a rapatriés (ils y sont toujours), les objecteurs de conscience, les jeunes volontaires, les TUC, puis les chômeurs en fin de droits. Au tour des prisonniers.

En principe, ces chantiers de débroussaillage devaient débiter à la mi-septembre. Ils ne commenceront finalement pas avant octobre, « parce que l'herbe est trop sèche », dit le ministère. Et « parce qu'il y a quelques problèmes d'organisation matérielle » : on ne sait pas encore si les détenus seront rémunérés, ou si cette activité sera mise sur le compte d'une formation professionnelle ; on ignore où ils seront hébergés, et qui exactement assurera l'encadrement et la surveillance.

Enfin, ce sont peut-être, tout bêtement, les bras qui manquent. Albin Chalandon a promis de sortir 12 000 détenus sur ses chantiers. Or, seulement 800 prisonniers remplissent les conditions requises car seuls sont admis les condamnés à qui il reste moins d'un an de peine ou prochainement libérables en conditionnelle. Et les restrictions sont nombreuses : la personnalité, la bonne conduite et les « gages d'amendement » entrent en ligne de compte. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que les forêts méditerranéennes attendent quelque temps encore leurs sauveurs.

H.C.



CULTURE EN TERRASSE Leur réhabilitation contribue à nettoyer la forêt. Un autre aspect de la prévention.

... pour devenir progressivement efficace. Sa mise au point se mesure en décennies. Aussi, le projet de loi que le gouvernement présentera cet automne ne devrait pas beaucoup modifier les données du problème.

EDITORIAL

PAR HÉLÈNE CRIÉ

SIGNAUX DE FUMÉE

Lorsque la forêt brûle, elle ne s'envole pas en fumée de la même façon pour tout le monde. L'épouvante des citadins face à la destruction des paysages de leur France s'accompagne du sentiment que la « nature » est en perte de sens.

Mais la nature n'est plus naturelle depuis des lustres. La forêt est un lieu de vie qui s'aménage, qui a été autant trituré que nos villes ont été modifiées par les urbanistes.

Selon que les chasseurs, les scientifiques, les promoteurs, les forestiers, les « résidents secondaires » ou les agriculteurs s'y intéressent, la forêt recelle des qualités diverses et génère des obligations différentes. Lorsque des chasseurs de sangliers s'insurgent contre les trouées constituées par les pare-feux, ils s'allient, les tireurs de lapins, favorables à l'aération des sous-bois. Quand des bergers regrettent de ne pouvoir nourrir leurs bêtes des jeunes pousses d'arbres, ils font hurler les spécialistes sylvicoles chargés de régénérer le patrimoine. Et si un Parisien achète un hectare de belle forêt pour y construire une maison perdue au milieu des pins, ce n'est pas pour lui ôter de son charme en débroussaillant.

Aucune loi ne pourra aller contre ces intérêts sociaux et économiques divergents. Seule une prise de conscience nationale y parviendrait, mais elle est plus qu'improbable. A défaut, des mesures autoritaires viendront raffaoler les erreurs des uns et des autres. Et si l'Etat décide de prendre en charge seul la prévention (à défaut d'obtenir la collaboration des différents intéressés, dont les propriétaires privés de la forêt), son action contribuera peut-être, hélas, à déresponsabiliser encore un peu plus les divers usagers de la forêt.

N'était le tragique de la situation, il pourrait être drôle de se pencher sur les difficultés rencontrées de tout temps par l'Etat pour sauver son patrimoine forestier. Ainsi, Napoléon 1er qui, ne sachant plus à quel saint se vouer, écrivit personnellement à un préfet pour lui ordonner de feuiller sur le champ les incendiaires, et pour le menacer de le remplacer si sa région continuait à brûler.

La prévention à petits pas

Francis Rinville, chargé de préparer le projet de loi, s'insurge contre les « Y a qu'à ». Il explique ici que les techniques de la prévention sont longues et difficiles à mettre au point.

Avant d'être directeur des Forêts, Francis Rinville a longtemps été responsable de l'ONF pour les départements Provence-Alpes-côte d'Azur. Il a la réputation d'un homme de terrain. Le gouvernement lui a confié la préparation du projet de loi sur la prévention des incendies.

LIBERATION.— Grâce à M. Chalandon, qui vous confie des détonateurs, l'Office des forêts va enfin avoir des bras pour travailler au débroussaillage. Que pensez-vous de cette initiative ?

FRANCIS RINVILLE.— La forêt a trop souvent été considérée comme un territoire de réinsertion sociale ou de réadaptation par une activité manuelle de plein air, presque un lieu d'ergothérapie. Mais nos agents sont avant tout des techniciens de la forêt, et certains se sentent mal à l'aise dans ces missions proches de l'action sociale, dans ces fonctions d'éducateur. A la limite, ils craignent de n'avoir plus le temps d'exercer le métier de forestier, et cela au détriment de la bonne gestion du patrimoine forestier. Car enfin, le métier de bûcheron ne s'improvise pas. Il faut de la force physique, de l'habileté et du savoir-faire pour être productif. Quand on demande à des vrais forestiers d'encadrer des types qui ne peuvent utiliser que les outils traditionnels de la foresterie d'autrefois, qui ont un rendement inférieur à ce qu'il pourrait être, ils ont l'impression d'être moins forestiers.

Nous essayons de faire connaître nos limites dans ce genre de mission. Nous sommes conscients de leur importance sociale, c'est très bien si la forêt peut jouer un rôle pédagogique. Malheureusement, à la longue, ça renforce l'opinion populaire qu'il suffit de s'y mettre avec de la bonne volonté. Mais le bûcheronnage a fait les mêmes progrès que n'importe quel secteur d'activité, il ne se pratique pas comme on le pratiquait au siècle dernier.

LIBERATION.— A ce propos, on a beaucoup dit que si la forêt méditerranéenne brûlait autant, c'est que les activités humaines traditionnelles, comme le pâturage et les cultures, avaient disparu.

F.R.— C'est vrai que, de partout, de bons conseillers se cantonnent dans des discours séduisants, et M. Tazieff a aussi évoqué ces sujets. « Y a qu'à remettre en culture... Y a qu'à remettre des moutons et des chèvres dans les forêts pour débroussailler... Y a qu'à planter des feuillus ». Je les admire. Ils arrivent à donner une solution simple, limpide et évidente à un problème que des forestiers enfermés dans leurs certitudes — j'en suis un — vissent sur leurs positions dogmatiques, n'arrivent pas à régler depuis des décennies alors qu'ils y sont confrontés tous les jours.

Si les éleveurs compétents veulent pacager en forêt, tant mieux. Je ne sais



DÉBROUSSAILLEMENT DANS LE VAR « La prévention devrait permettre de résoudre 99% des cas » d'incendies.

pas s'ils feront du bien à la forêt, mais en tout cas il y a suffisamment d'espace pour les accueillir. Et nous saurons certainement mettre au point avec eux des techniques pastorales et forestières positives pour notre patrimoine. Je suis sûr en tout cas qu'on ne trouvera jamais les milliers d'éleveurs nécessaires pour contribuer à la protection de nos 4 millions 300 000 hectares de forêt méditerranéenne. Beaucoup en parlent derrière un pastis ; peu sont à même de nous dire ça pour de bon dans leur bergerie.

D'autre part, pourquoi agriculteurs et éleveurs ont-ils déserté ces terres — à présent boisées — depuis un siècle ? Il n'y a pas de miracle. Si les gens ont abandonné à l'époque parce que c'était trop dur, ce n'est pas maintenant, alors que des journées de 14 heures ne les rémunèrent que d'une parcelle du SMIC, qu'on va avoir un afflux de volontaires, même de TUC. Et quand je dis 14 heures de travail, je parle de travail intelligent. Il ne suffit pas d'être le rêveur un peu marginal qui rêve de retour à la terre pour réussir dans ce métier, il faut être compétent.

LIBERATION.— Plusieurs expériences de pâturage en forêt se poursuivent avec l'appui de l'ONF. Vous-même ne croyez guère à ces initiatives...

F.R.— Il faut pourtant tout faire pour qu'elles se poursuivent. Pour

montrer comment un système peut ou ne peut pas fonctionner. Il faut essayer toutes les possibilités. Et sait-on jamais : peut-être qu'un système mixte, avec un élevage bien conduit, peut permettre dans certains cas, en cumulant le produit de l'élevage et une sorte de salaire versé par la collectivité pour un service rendu, de faire mieux et moins cher que le débroussaillage mécanique. Pour l'instant, faute d'avoir mené plusieurs expériences à terme, on l'ignore encore.

LIBERATION.— Connait-on le coût exact du débroussaillage-machine ?

F.R.— Ça dépend de la nature du terrain, entre 15 000 et 30 000 francs l'hectare au premier passage. Quant à l'entretien, entre 5 000 et 15 000 francs, car ce n'est pas beaucoup moins difficile d'entretenir puisqu'il faut passer partout.

LIBERATION.— Ce débroussaillage serait peut-être exercé plus volontiers si la forêt était réexploitée, si le bois était à nouveau coupé pour être vendu ?

F.R.— La forêt méditerranéenne est peu productive, et le bois, souvent de qualité médiocre, n'intéresse que peu d'utilisateurs. Même quand le bois est vendu, son prix ne rentabilise pas l'usage du sol, ni la surveillance. L'exploitation à laquelle nous procédons tout de même est une forme d'entretien de la forêt, de même que la coupe et,

chaque fois que cela est possible, la vente du bois brûlé que nous effectuons après les incendies. C'est également à cause de ce coût prohibitif et de la fréquence trop élevée des passages du feu que nous ne reboisons pas systématiquement après l'incendie dans les zones rouges. Sauf dans les zones très prestigieuses.

Le reboisement revient beaucoup plus cher dans les régions méditerranéennes que dans le reste de la France. Non seulement la forêt pousse moins vite, mais les arbres sont soumis à des conditions climatiques tellement dures (le gel et la sécheresse alternés) que les plantations sont difficiles et coûteuses à conduire dans les premières années. Ou elles brûlent. Nous recherchons activement des espèces qui résistent mieux, et nous avons bon espoir dans les recherches en cours.

Mais attention : ce n'est pas parce que cette forêt n'est pas rentable qu'elle est à négliger. Elle a des vertus considérables : elle protège le sol, elle participe à l'économie de l'eau, et elle a un effet modérateur sur le climat. Si elle n'a pas de vertus économiques marquées, elle a des vertus écologiques fondamentales. Et des vertus esthétiques incontestables. Voyez la désolation des paysages dans le Midi actuellement !

LA FORÊT SOUS LA LOI DU FEU. La prévention consiste notamment à nettoyer les sous-bois. On tente ainsi de favoriser l'élevage, même s'il n'est pas rentable. Et Chalandon veut envoyer des détenus aider les techniciens de l'ONF.

LIBÉRATION. — Haroun Tazieff s'est insurgé cet été contre « le lobby du feu qui a tout intérêt à ce que la prévention ne se fasse pas ». Est-ce à dire que vous êtes négligés au profit des pompiers ?

F.R. — La lutte contre l'incendie, c'est comme la dissuasion atomique, ça ne devrait servir qu'en ultime recours. La prévention devrait permettre de résoudre 99 % des cas. Quand je dis prévention, je ne parle pas uniquement du débroussaillage. Il faut aussi des voies d'accès et des points d'eau, des tours de guet, des patrouilles de surveillance, des moyens légers pour intervenir dans la minute sur les incendies naissants. Par temps de mistral, c'est la seule manière d'éviter la catastrophe.

Voilà la prévention. Maintenant, dire qu'il ne faut pas investir dans la lutte contre l'incendie, ce serait ridicule. Le feu, quand il est lancé, est plus vicieux que n'importe quel ennemi. Il faut donc poursuivre les progrès sur le plan de la lutte.

La lutte contre les incendies de forêt en zone méditerranéenne, c'est une forme de lutte contre le terrorisme, même si les acteurs ne sont pas de même nature. Pour les mêmes raisons, il faut beaucoup de moyens et beaucoup d'hommes.

Propos recueillis par Héléne CRIE

Du sous-bois au menu pour les chèvres

Dans le Var et le Gard, des bergers participent à la « réanimation agricole et pastorale » de la forêt : beaucoup de bonne volonté pour peu de profits. Même les chèvres renâclent.

Henry Firm hurle ses ordres en alsacien, la seule langue que comprennent ses moutons et ses chiens. Le troupeau réintègre le sentier en bêlant. Firm fouraille la laine d'une superbe brebis de la race alsacienne « Wurtemberg ». « Elles bouffent de la merde, c'est sûr. N'empêche qu'elles sont belles, non ? » Il est furieux tout de même, ce berger venu des Vosges, qui a démarré en 1981 dans le Var un élevage extensif de plein air sur les parcours de pare-feu : « Non seulement les bêtes ne mangent pas de la qualité, mais encore l'ONF me fiche exprès des bâtons dans les roues. »

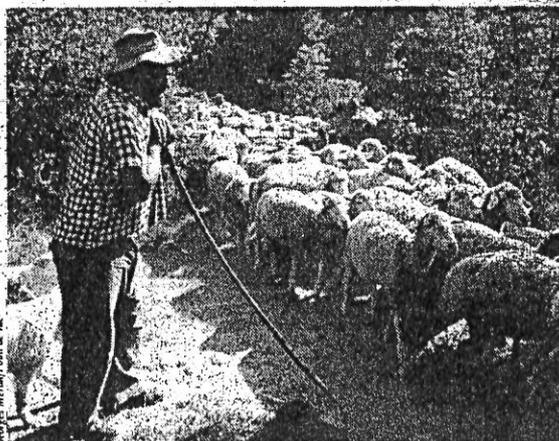
200 km plus à l'ouest, dans le Gard, à l'ombre de la forêt communale, des chênes verts de Valligüères, Marc Jussaume contemple son troupeau de chèvres. Des « Rovè », une race rustique provençale, des nettoyeuses de sous-bois hors-pair. Au rythme où elles arrachent et mastiquent dans trois ans il n'y aura plus rien de combustible sous les arbres de part et d'autre du déblaiement central du pare-feu. Pourtant, Jussaume hausse les épaules : « Je suis un marginal de l'élevage. Les chèvres sont sous-alimentées qualitativement. Si je poursuis l'expérience avec l'INRA (l'Institut national de la recherche agronomique), c'est par intérêt pour la recherche. Il ne faut pas rêver et croire que les modèles de l'ancien temps sont reproductibles en 1986. »

Non loin de la Durance, à Goult, 60 km d'Avignon, un chantier de jeunes remonte des pierres, reconstruit les murs des terrasses autrefois cultivées par les paysans. Un travail de titan. Il y en a des milliers et des milliers dans le Midi. Certaines simplement couvertes de broussailles, d'autres devenues complètement invisibles sous la forêt qui a poussé après que les cultivateurs les ont abandonnées. Outre l'intérêt esthétique et la sauvegarde d'un patrimoine culturel, la réhabilitation des terrasses peut aussi contribuer à nettoyer la forêt, le maquis et les garrigues, donc à circonscrire les incendies. Pierre Frapa, animateur de l'APARE (l'Association pour la participation et l'action régionale) ne se fait pas d'illusion : « On est les boys-scouts de l'espace. On sait que la forêt provençale ne sera jamais rentable, c'est justement pour ça qu'on veut la sauver. »

Pourquoi ces hommes défendent-ils une forêt qui ne peut plus faire la faire vivre ?

C'est que l'INRA, l'ONF, les directions régionales de l'Agriculture et les communes sont en pleine expérimentation, depuis que, en 1979, le ministère de l'Agriculture a prescrit des « opérations expérimentales de réanimation agricole et pastorale ».

Dans les siècles passés, l'étendue des incendies était limitée dans l'espace grâce à la vie intense qui animait la région. Les lieux cultivés étaient légion



ÉLEVAGE DE CHEVRES « Elles bouffent de la merde, c'est sûr »

et les immenses troupeaux qui pâturaient sous bois nettoyaient les sols autant d'obstacles aux incendies. L'exode rural et l'abandon des cultures de montagne ont contribué à la désertification humaine des campagnes du Sud et à l'envahissement forestier. Car si les incendies font tant de ravages aujourd'hui, c'est aussi qu'il y a davantage de choses à brûler.

Il s'agissait donc de « réanimer ». Une gageure économique que certains ont pourtant tenté, avec des fortunes diverses. Henri Firm voulait être berger dans cette région. Mais parce que les animaux, si leur pâturage n'est pas strictement contrôlé, peuvent empêcher la forêt de se régénérer, des règlements très stricts interdisant le pacage en forêt ont été édictés. Il fallait à Firm une dérogation, laquelle lui a été accordée, à condition qu'il ne mène pas ses moutons en dehors des parcours de pare-feu. Pour cet entretien des bois, Henri Firm reçoit une compensation financière pour couvrir les frais occasionnés par les déplacements du troupeau.

Firm « en a marre ». Ce « salaire » ne couvre « absolument pas les dépenses nécessaires au respect du contrat d'entretien des pare-feu ». Les racines et les brousses sèches ne suffisent pas à nourrir correctement ses brebis et ses agneaux. Pour vendre de belles bêtes, il doit acheter des aliments de complément. Il s'entend mal avec certains agents de l'ONF qui voient en lui un gêneur, et qui coupent « exprès » de bonnes pousses fraîches.

Marc Jussaume, l'éleveur de chèvres, est plus nuancé. Autant par « militantisme », car il croit à la nécessité de l'expérience, que parce qu'il est également rémunéré comme bûcheron pour le travail qu'il accomplit sur son gigantesque pare-feu. Pendant trois ans, il a fait le même boulot dans une autre commune. « J'ai été viré par les

chasseurs. Ils ont décidé qu'après l'auto-roule et la ligne à haute tension, le pare-feu était de trop dans leur forêt. »

C'est pourtant grâce à d'autres chasseurs, ceux de Valligüères, qu'il s'est installé là. Ils voulaient une bonne ligne de tir pour les sangliers. Le maire a dit « d'accord, mais au lieu de couper une piste sur 15 mètres de large, on va en débayer 100, ça fera double usage. » Et Marc est venu avec son troupeau et ses tronçonneuses.

Jussaume voit son activité mixte comme « une profession intermédiaire entre l'éleveur et le débroussaillieur ». Au lieu d'être exclusivement mécanique, le matériel est aussi animal. « Mais si on pérennise l'expérience — et l'INRA étudie de près sa rentabilité — il faudra former des gens. »

Quant à la restauration des activités agricoles en montagne, il n'y a plus grand-monde pour y croire. Sauf à petite échelle : ainsi, cet horticulteur de Tanneron, qui cultive les ellébôres en terrasse : « Je m'en sors très bien parce que c'est une culture hâir de gamme. Mais ce genre d'horticulture sophistiquée ne peut pas se faire à grande échelle. » Ou Bernard Hubert qui ne voit que la « labélisation » des produits pour permettre à l'agriculture de montagne de revivre. « Si vous faites des framboises, vendez-la avec une étiquette "culture biologique", ou "de montagne". Donnez-lui un plus par rapport à la production de plaine, c'est la seule façon de vendre plus cher. »

Lorque le responsable de l'INRA se désole sur les immenses étendues noircies et rabougries, il se dit « qu'on n'a pas le droit d'abandonner ce paysage à lui-même, après l'avoir tant modifié et exploité. Il faut trouver un moyen astucieux d'injecter de l'argent dans cette réanimation de la forêt. De toute façon ce sera rentable, car le feu coûte plus cher que n'importe quoi. »

H.C.

Musica 86

STRASBOURG
13 SEPTEMBRE -
3 OCTOBRE

L'ESPRIT
DE DECOUVERTE

- Boulez dirige Boulez
- Concerts Berg, Schönberg, Bartok, Zimmermann, Dutilleux, Xenakis, Stockhausen, Berio, Ligeti...
- Repas musical et bal costumé

GROS PLANS
CONTEMPORAINS

- Hugues Dufourt, Pascal Dusapin, Marc Monnet, Philippe Manoury, Heinz Holliger, Franco Donatoni...
- Michel Petrucciani, Gordon Beck, Helen Merrill...

MUSIQUE
ET IMAGE

- Films I.N.A., drive-in, exposition photos Alain Willaume...
- Opéra: Sylvano Bussotti
- Danse: Dominique Bagouet, Karole Armitage...

UN TELEPHONE:
88 75 19 88

BON à découper pour une des 400 invitations - Musica 86 (soirée Péniche Opéra). Allez vite la retirer au Palais Rohan à Strasbourg.



Près du village de Pellissane Un particulier tente de limiter l'approche de l'incendie.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Six heures de combat contre les flammes

Un millier d'hommes, déployant toutes les stratégies anti-feu, ont maîtrisé hier soir l'incendie qui a ravagé 500 ha de pinède près de Salon-de-Provence. Un troisième incendie qui éclate sur le futur tracé du TGV.

La Barben, envoyé spécial

Par deux fois, les pompiers ont cru le tenir. Par deux fois, le feu leur a échappé. Parti lundi en fin d'après-midi à l'est de Salon-de-Provence, l'incendie a finalement débouché sur la troisième ligne défensive, lundi soir vers 22 heures. Un millier d'hommes, deux cents engins, une douzaine d'avions et quatre hélicoptères bombardiers d'eau ont été nécessaires pour en venir à bout. Ce qui n'a pas empêché le feu de parcourir près de cinq kilomètres, détruisant 500 hectares de pinède, endommageant quelques villas après avoir un temps menacé le zoo et le château classé de La Barben.

C'est vers 16 heures lundi que les guetteurs de la vigie du Grand Puech, au nord de Marseille, détectent une fumée suspecte. L'alerte est donnée, et immédiatement, le colonel Jackie Cavallin, directeur départemental des services d'incendie des Bouches-du-Rhône, demande des renforts. Dix minutes après le départ du feu, quatre groupes d'attaque des sapeurs-pompiers, composés chacun de quatre camions, un véhicule léger et vingt hommes, sont à pied d'œuvre. La météo avait signalé de fortes rafales de vent pour l'après-midi et, comme à leur habitude dans ces circonstances, des pompiers avaient déployé des unités à titre préventif sur le terrain. Alors que 22 autres groupes du département convergent vers le foyer et que 18 groupes sont demandés en renfort au département voisin, les avions passent à l'attaque. Onze appareils au total, dont un gros porteur Hercules C 130 — qui largue à chaque passage ses 12000 litres de retardant(1) — huit Canadairs et trois Catracker. Malgré cette force de frappe, le feu prend de l'importance. « Il est parti dans un fond de vallon étroit dans lequel le vent s'engouffrait, constate le colonel Cavallin. Il se produit alors une sorte d'effet de "venturi" qui transforme le vallon en une véritable tuyère. Le feu prend une force phénoménale, ce qui lui

permet de s'étaler très vite sur une surface considérable. » Dans la première heure de combat, les pompiers vont frôler le drame lorsque l'un des groupes engagés se fait prendre en tenaille par les flammes. Deux camions et une Land-Rover du centre de secours de Lambesc disparaissent rapidement dans la fumée. Seul contact, la radio, qui va être pendant de longues minutes le seul lien avec la dizaine d'hommes coincés. L'officier qui les commande les a regroupés dans son véhicule. Il commente avec sang-froid la situation, décrivant la chaleur infernale qui règne dans la Land-Rover, la peinture qui cloque à l'extérieur. Jusqu'à un laconique « on va mourir ». Mais l'hélicoptère du colonel Cavallin a repéré les véhicules. Il stationne au-dessus d'eux, les rassurant par radio tandis qu'il ordonne aux Canadairs de se détourner pour sortir le groupe du pétrin. « On leur a balancé des tonnes d'eau sur la tête jusqu'à ce que tout danger soit écarté » raconte le commandant Pierre Rivalin. Les pompiers s'en sortiront sains et saufs, embrassés par leurs collègues venus à leur aide. L'un de leurs camions a été entièrement détruit par les flammes.

Un feu qui progresse, et l'énorme panache de fumée marron est bientôt visible jusqu'à Marseille. Vers 19 heures, les flammes menacent le parc zoologique de La Barben. Les deux ours bruns sont complètement affolés par la fumée et les braises qui tombent sur leur pelage. Ils tournent en rond, lèchent les barreaux de leur cage. Les pompiers viennent à leur secours, les arrosant pour les rafraîchir et les calmer. Un réconfort dû à une solidarité animale imprévue : c'est l'hippopotame et sa piscine qui fournissent l'eau pour défendre le zoo. Relayé bientôt par le « turbo-canon à brouillard Zeus » qui transforme l'eau en aérosol. Un procédé unique qui permet d'humidifier le terrain devant le feu et de mouiller les animaux sans les effrayer. Monté sur un véhicule tout terrain, ce canon lance sa brume sur la

cime des arbres pour provoquer un échange thermique dans lequel le feu perd une partie de son énergie. Et, plus le vent souffle fort, plus la brumisation s'étend.

Le feu ne touchera ni aux bêtes ni aux bâtiments.

Pour en arriver là, l'incendie a dû sauter les défenses adverses. Une première fois, sur la ligne d'arrêt déployée par les sauveteurs, le long de la départementale 22. Puis une seconde fois le long de la départementale 15, qui va de Salon-de-Provence à Lambesc. De son hélicoptère, le colonel Cavallin ne peut qu'assister au phénomène. « Sur la D15, on avait un coupe-feu naturel de plus de 500 mètres de large, avec la route et des vignes qui occupent le fond d'un vallon. Mais avec le vent, le feu est passé directement du sommet d'une colline à celui d'en face. » Un bond en avant de près d'un kilomètre, à 40 mètres au-dessus de la tête des pompiers. Ce n'est que vers 20 h 30, lorsque le vent se calme enfin, que les pompiers prennent l'avantage. Les hommes au sol se rendant totalement maîtres du sinistre alors que la nuit est tombée depuis une bonne heure. Il ne reste plus alors qu'à veiller l'immense désert de braises.

L'origine de cet incendie reste pour le moment inconnu. Mais dans la nuit de lundi, Roland Bairrouses, maire de Lamanon et président de l'Union des communes forestières des Bouches-du-Rhône, a toutefois noté une étrange coïncidence. « L'incendie est passé exactement sur le tracé du futur TGV Méditerranée. Comme celui de Lambesc il y a quinze jours, et de Brignoles il y a trois semaines. » Pour cet élu, l'une des solutions au problème des incendies passe par une réforme du code de l'urbanisme. « Tant qu'on n'aura pas réglé le problème de l'habitat en forêt, on n'aura rien réglé. Mais chez nous, le feu, c'est trois mois de drame et neuf mois d'oubli... »

Guy BENHAMOU

(1) Produit chimique que l'on largue à la lisière des feux pour enrober la végétation.

FEE

La forêt de Brocéliande redore ses mythes

Un an après l'incendie de la forêt de Morgane, les projets d'aménagement se multiplient. Mais les centres touristiques prévus à Paimpont ou dans les monts d'Arrée, chagrinent les amoureux de ces sites sauvages de la Bretagne.

Brocéliande. 3000 hectares de mythes. Tour à tour témoin des exploits du Roi Arthur contre les Saxons, de Percival à la quête du Graal, des Chevaliers de la Table Ronde, mais aussi de Merlin l'Enchanteur, sauvé de la folie par la fée Viviane qui lui construisit un palais en cristal, « Brocéliande est bien plus qu'une simple étendue boisée, c'est une forêt complice des amours de Tristan et Iseult ». Celui qui prononce cette phrase est un peintre, François Davin, l'instigateur d'un projet qui sera inauguré demain, 10 août : un an après l'incendie qui brûla 700 hectares de la forêt, le peintre et six autres compagnons ont réalisé, au cœur des bois, une œuvre d'art, histoire de symboliser « la volonté des hommes de ne pas se lier leurs rêves ». Ainsi est née une ronde de six arbres brûlés : l'un d'eux, au centre, recouvert de feuilles d'or, entouré de cinq autres, laissés dans l'état où le feu les a calcinés. Ça s'appelle : l'or de Brocéliande. L'équipe Davin précise : « Le sacré, la volonté et la renaissance d'un conte ; cette danse d'arbres peut représenter au choix un nouvel Excalibur, le phénix renaissant de ses cendres, mais aussi la mobilisation des hommes pour éteindre ce feu-là. »

Originale ? Folle ? L'idée, même si elle paraît bizarre, plaît. Le doreur du dôme des Invalides, du pont Alexandre-III et de la flamme de la statue de la Liberté à New York, l'atelier Gohard, accepte de recouvrir l'arbre de feuilles d'or. Gratuitement. Une centaine de grammes — 100 000 F — sont nécessaires pour recouvrir l'écorce. Le doreur n'est pas seul à s'engager dans ce qui devient peu à peu une véritable association : au groupe d'artistes et de militants pour la sauvegarde de la forêt se mêlent des entreprises régionales et des municipalités rêveuses.

L'œuvre est installée dans l'un des sites les plus connus de la forêt, le Val sans retour, près du Miroir aux Fées. Un lieu prédestiné puisque l'histoire raconte que c'est justement à cet endroit que la sœur du Roi Arthur gardait ses amants... C. L'H.

Rennes, correspondance

Venant de Paris, on entre véritablement dans la forêt de Brocéliande au Gué de Plélan-le-Grand, en Ille-et-Vilaine, ancienne villégiature d'un roi breton. Quittant la nationale, la D38 s'en va alors sous une voûte très dense de feuillus majestueux rejoindre Paimpont. On nomme aussi cette route « la Cathédrale » comme si, dans ses arborescences chatoyantes, soufflait déjà un « esprit ». Pourtant, il y a quelques semaines, une étrange nouvelle est venue semer la consternation chez tous les amoureux de cette région. Sous prétexte de désenclavement et d'amélioration de la desserte (selon l'enquête publique) on allait, à coups de bulldozers et autres tronçonneuses, méchamment rectifier la D38 pour l'élargir et l'amputer de ses virages

serres. Devant la réaction provoquée par ce projet, concocté par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, les élus ont finalement renoncé, expliquant qu'il ne s'agissait que d'un malentendu.

Pourtant, les projets d'aménagement pleuvent depuis quelque temps sur les lieux les plus chargés de mythes de la campagne bretonne. Il y a environ deux ans, là où un chemin anonyme bordé de fougères et d'ajoncs serpentait jusqu'au « tombeau des géants », une large allée rectiligne et dûment signalée est venue trancher dans la lande. Aujourd'hui, c'est un semblable chemin de terre, menant à la légendaire fontaine de Barenton, que l'on a commencé à élargir et à recouvrir de graviers rouges pour épargner sans doute les escarpins des citadins du dimanche. Ou encore, ce sont les mystérieux blocs de pierre du hêtre de Ponthus, qui demandaient autrefois une journée de recherche à travers bois muni d'une bonne carte IGN, auxquels on peut quasiment désormais accéder en voiture pour les découvrir jetés de chaque côté des fossés.

Quête du Graal ou du jackpot

On ne parle plus aujourd'hui, en Brocéliande que des indispensables aménagements qui permettraient de canaliser le flot des touristes (estimés à 100.000 visiteurs par an) tout en redonnant un second souffle à la vie économique de la région. « Il ne s'agit pas de favoriser un tourisme de masse », se défend cependant Joseph-Marie Bissonnier, membre du comité départemental de tourisme et maire de Plélan-le-Grand. « Nous sommes bien conscients qu'on ne peut faire n'importe quoi, n'importe comment. Il s'agit seulement de se demander comment valoriser un patrimoine et apporter un plus aux activités existantes. » C'est dans cette optique qu'une étude a été confiée par le Comité régional du tourisme et les deux Conseils généraux concernés au cabinet Culture Espace, une filiale d'Havas, pour 500 000 francs.

Un projet d'envergure s'est ainsi esquissé, un « château du Graal » qui serait érigé sur Paimpont, avec vidéo-thèque, expositions, jeux médiévaux, etc., et coûterait 30 millions de francs. Sorte de pôle d'attraction supposé s'articuler, entre autres, sur le thème des Chevaliers de la Table Ronde et avec les principaux centres d'intérêt de la région. On sait encore peu de chose sur ce projet, jalousement protégé par les élus, qui se défendent de vouloir faire un nouveau parc Astérix. Mais d'aucuns se demandent déjà si la Quête du Graal ne va pas se transformer en course au jackpot. Installée près d'un feu de cheminée dans l'ancien manoir du Tertre, non loin du portrait hiéroglyphique de la Dame Blanche, Martine Gugenheim, vice-présidente du Centre de l'imaginaire arthurien, basé à Ploërmel (Morbihan), ne se fait quant à elle plus guère d'illusions.

« Il y a encore quelques années, il n'y avait rien », explique-t-elle, « tout le monde se moquait des vieilles pierres et des mythes. Mais, depuis deux ou trois



L'arbre doré : reboisement symbolique au Val-sans-Retour.

ans, il y a une véritable récupération politique parce qu'il y a de l'argent à faire. » Martine Gugenheim a encore mal digéré l'étonnant écho médiatique qui a suivi les derniers incendies que ont ravagé le Val sans retour, en septembre dernier. L'industriel François Pinault, Yves Rocher ou encore Alain Madelin, à qui l'on prête volontiers des ambitions régionales, ont alors rivalisé d'intérêt et de générosité pour Brocéliande. Le premier s'engageant même à reboiser le Val sans retour, une opération estimée à quatre ou cinq millions de francs.

Pour l'heure, un seul arbre, symbolique, a été planté dans une cour de Paimpont. Mais Martine Gugenheim se souvient encore de la manifestation de soutien que le Centre arthurien avait spontanément organisée après les incendies avec Radio France, avant que celle-ci ne se désiste finalement pour faire, un mois plus tard, à peu près la même chose, mais cette fois sous l'égide de quelques-unes des personnalités sus-citées et de Paul Anselin, maire de Ploërmel et président de l'Association de sauvegarde du Val sans retour.

D'autres projets sont encore à l'étude, comme celui d'un éco-musée au Val sans retour, fief de Morgane, qui, par ses sortilèges, y retenait les amants infidèles. Près du Miroir aux fées, des panneaux expliqueront pélemêle la faune, la flore, ou la légende. « Les gens sont fainéants », reconnaît Paul Trehin, directeur de la station biologique de Paimpont, qui depuis les derniers incendies a mis au point un programme informatique classant les zones à risque suivant les cycles de renouvellement des végétaux. « A 80 %, ils font cent mètres et puis s'en vont. Sur un espace restreint, on pourra ainsi expliquer ce qu'est la forêt, les sols, etc. Brocéliande représente une multitude d'intérêts très différents. Il y a ceux qui veulent s'instruire, marcher, chasser, exploiter le bois ou découvrir les mégalithes. Il faut que chacun y trouve son compte. »

Arthur y trouvera-t-il le sien ? Voilà bien ce qui inquiète nombre d'autochtones, même s'ils ne sont pas tous forcément hostiles aux projets annoncés. L'un d'eux fait cependant déjà rire — jaune — plus d'un. Le 10 août, à l'entrée du Val sans retour,

devrait être en effet planté dans une cuve en ciment un « arbre doré » — sponsorisé entre autres par Rhône Poulenc — entouré de cinq autres arbres calcinés : il devrait en coûter au moins 250 000 francs.

Autre site chargé de mythes et de légendes : les Monts d'Arrée. Depuis qu'un projet de « centre des légendes » mis au point par la CCI de Morlaix, est sorti des cartons, une polémique comparable à celle de Brocéliande parcourt l'austérité magnifique de ce glacis granitique recouvert d'herbes folles. « Nous voulons donner à ce centre une véritable authenticité », annonce d'emblée Jacques Feunteun, initiateur du projet. Non loin des tourbières et du Yeun Ellez, la Porte des Enfers, juste au pied du Mont Saint-Michel de Brasparts, une structure semi-enterrée et masquée par une sapinière devrait ainsi initier une partie du flot des visiteurs (120 000 par an) aux magies de ce pays, à l'aide de diaporamas, de musiques suggestives et autres scénographies « sophistiquées ».

Légendes à consommer

« Les Monts d'Arrée représentent un paysage hors temps et hors échelle », poursuit Jacques Feunteun, « et notre volonté est d'y faire quelque chose de beau qui s'intègre totalement, avec un parti-pris de qualité et de créativité ». Longuement travaillé avec des spécialistes et occupant une surface relativement modeste (11 000 m²) pour un coût de 18 millions de francs (salle du chaos, restauration et parking compris), le projet est en effet plutôt séduisant. Il n'en a pas moins soulevé quelques vives protestations. « C'est une aberration », estime Gaëtan Pinchault, le maire de Saint-Rivoal. « On nous dit que l'agriculture c'est fini, et qu'il faut se tourner vers le tourisme. Mais ce genre d'équipement ne permettra pas de faire vivre le pays. C'est une opération marchande dans un secteur qui est déjà le plus fréquenté des Monts d'Arrée. » Un comité de sauvegarde s'est constitué, craignant que ce centre ne soit la porte ouverte à d'autres équipements. Mais l'ambition même d'initier les touristes aux légendes est aussi mise en doute. « C'est un problème de méthode entre un tourisme de découverte et un tourisme de consommation », estime Jean-Pierre Cloarec, qui tente de réhabiliter quelques vieilles demeures de la région. « Fixer l'esprit sur l'Ankou ou les korrigans par des représentations est un traitement obligatoirement réducteur. Il n'y a plus de part pour l'imaginaire. »

Jacques Feunteun ne comprend pas ces objections. Reste que, dans les Monts d'Arrée comme en Brocéliande, deux conceptions s'affrontent. Préserver d'une part l'authenticité et la nécessité d'un minimum d'efforts qui donnent leur prix aux légendes, satisfaire d'autre part le touriste consommateur, européen et moderne, qui réclame de nouveaux équipements. Ces deux conceptions pourraient-elles être conciliées ? Merlin n'est plus là pour nous donner ses oracles.

Pierre-Henri ALLAIN

ENVIRONNEMENT

Les nouvelles armes anti-feu

De la brumisation, expérimentée dans le Luberon, au pare-flamme en tissu les techniques de lutte contre les incendies de forêts se perfectionnent

NICE

de notre correspondant régional

Longtemps caractérisée par l'empirisme et la bonne volonté, la lutte contre les incendies de forêts fait désormais l'objet d'une approche scientifique. Il s'agit de mieux connaître le feu pour mieux le combattre – ou le prévenir – avec des méthodes, des matériels et des produits de plus en plus performants. Ces missions sont assumées par le Centre d'essais et de recherche de l'entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie (CEREN), installé à Valabre, près d'Aix-en-Provence. Un organisme créé il y a douze ans, mais qui n'a acquis sa personnalité actuelle qu'en 1989. Comprenant une dizaine de personnes, dont quatre permanents, il joue le rôle d'un « coordinateur de compétences » en collaboration avec le monde scientifique et industriel.

Grâce à d'importants moyens techniques, dont un « tunnel du feu » de grande dimension et un « tunnel thermique d'expertise et d'analyse informatique de données » – breveté, – il est à même de réaliser presque tous les tests de combustibilité. Soit pour évaluer des produits finis – il sert, alors de laboratoire d'homologation à la sécurité civile – ou pour définir de nouveaux produits. Soit pour faire progresser la recherche fondamentale et appliquée avec ses différents partenaires.

Le CEREN est chargé, en particulier, cet été, du suivi de l'expérimentation d'une nouvelle technique de brumisation. Son utilisation, la semaine dernière, dans l'incendie qui a détruit près d'un millier d'hectares dans le Luberon, a confirmé les résultats encourageants des premiers essais, effectués l'an dernier en Ardèche.

Mise au point par un ingénieur aixois, M. Aristide Kaïdonis, cette technique est issue de la recherche fondamentale, qui a

montré qu'un feu se propageait essentiellement par la production de gaz très chauds (800 à 1 200 degrés), due à une réaction de la végétation à l'approche du feu sous forme de vaporisation d'essences ou d'aérosols extrêmement volatils et inflammables. La brumisation, c'est-à-dire la projection sous pression d'un brouillard de micro-gouttelettes d'eau à l'aide d'un turbo-canon, provoque un échange thermique qui abaisse la température des gaz de moitié et fait écran aux ondes de chaleur de l'incendie, à l'origine du dégagement, à distance, des végétaux.

D'autre part, elle contribue, sous l'effet du vent – qui devient un allié – à humidifier une très large zone, vingt fois supérieure, selon l'inventeur, à celle couverte par les lances des pompiers, avec une consommation d'eau quatre fois inférieure. L'expérimentation de la brumisation est réalisée, depuis le début de la campagne, avec cinq véhicules équipés de turbo-canons (1) dont trois acquis par le département des Bouches-du-Rhône et deux par l'Entente en association avec la Fondation pour la forêt méditerranéenne. La mission du CEREN est de vérifier l'efficacité réelle du procédé, baptisé Zeus, et de définir une doctrine d'emploi (en prévention ou dans la lutte en aval ou en amont du feu).

Gros porteurs

Au rayon des nouveaux matériaux anti-feu récemment testés par le centre de Valabre figurent également, un filet ignifugé fabriqué par un industriel d'Armenières et un pare-flamme en textile conçu par une société ariégeoise. Le premier, tissé en mailles carrées de 5 millimètres de côté, à partir d'une fibre de coton trempée dans un bain d'ignifugation, a cependant montré ses limites. S'il crée bien un obstacle au transport de particules enflammées, il ne constitue

pas une véritable barrière physique contre le feu. Bien que son coût soit élevé, il pourrait, éventuellement, être utilisé pour la protection de dépôts d'ordures ou de campings. Le second, réalisé dans un tissu de mailles tricoté à partir d'un fil complexe obtenu par l'assemblage de divers matériaux de synthèse, a été jugé, lui, « très efficace » comme écran au rayonnement infrarouge d'un foyer d'incendie. Déjà employé dans l'industrie, il a un avenir certain dans le domaine de la sécurité civile (protection de points sensibles, de véhicules, fabrication de vêtements pour les pompiers).

Dans le domaine des moyens mécanisés, le centre de Valabre poursuit, d'autre part, des essais concernant un nouveau type de camions gros porteurs (12 000 litres de capacité). Equipés pour la pose de barrières de produits retardants, ceux-ci peuvent notamment être utilisés la nuit quand les Canadiens ne volent plus, ou en attaque directe. Deux de ces engins, ache-

tés par le département du Gard, sont opérationnels depuis le début de l'été.

Le CEREN, qui travaille, parallèlement, sur les problèmes de la protection thermique des cabines de « camions feux de forêts » a également donné son aval à l'utilisation de nouveaux véhicules légers tout terrain dotés chacun de six moto-pompes pour la défense spécifique des lotissements.

On verra peut-être enfin, d'ici peu, la mise en service de guetteurs automatiques de feux de forêts par détection de fumées et par infrarouges. De fabrication française, ce matériel, qui a déjà été testé dans le Var, est mieux adapté aux contraintes de relief de la région méditerranéenne que les détecteurs à laser. Mais la nécessité de créer des réseaux rend toutefois son installation onéreuse.

GUY PORTE

(1) Il existe également un brumisateur statique pouvant être installé dans les arbres ou sur des points hauts et fonctionnant d'abord en prévention.

EN BREF

□ Un pyromane arrêté dans le Gard. – Après l'incendie qui a détruit la semaine dernière une trentaine d'hectares de bois dans la commune de Vallérargues (Gard), les gendarmes ont arrêté, samedi 20 juillet, un homme de vingt et un ans qui a avoué avoir allumé plusieurs feux aux alentours de la localité, « pour s'amuser ». Le jeune homme avait aidé les pompiers à éteindre les flammes.

□ CRS contre écologistes à Strasbourg. – Une centaine de CRS ont été nécessaires, dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juillet à Strasbourg, pour dégager l'accès d'un chantier d'abattage d'arbres occupé par des militants écologistes. Ceux-ci voulaient empêcher les bûcherons de couper une cinquantaine de marronniers sur une place de la ville où doit être

construite une station de tramway. Après plusieurs heures de poursuites et de bousculades, le chantier a été bouclé et les arbres abattus. Ils seront remplacés après les travaux. Les militants écologistes reprochent au maire (PS) de la ville, M^{me} Catherine Trautmann, d'avoir choisi le tramway contre le projet de métro souterrain.

□ Menace de marée noire en Australie. – Un pétrolier grec transportant 80 000 tonnes de brut a pris feu, dimanche 21 juillet, à environ 40 kilomètres des côtes australiennes, au nord de Perth. A la suite de l'incendie, entre 10 000 et 20 000 tonnes de pétrole se sont échappées des soutes du pétrolier. C'est la plus grande menace de marée noire qu'ait jamais connue l'Australie. – (AP.)

La forêt, les hommes, la nature et le feu

4.000 hectares de forêt ont brûlé l'été dernier. Une superficie équivalente à cinq fois celle de la ville de Paris. Un chiffre énorme. 20% seulement seront reboisés.

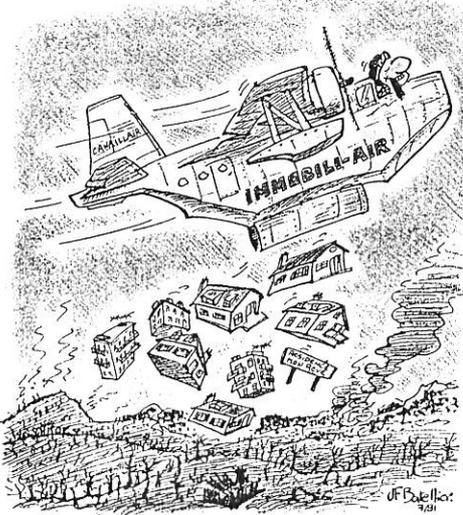
Il est passé presque inaperçu et, pourtant, il est significatif : un décret paru au Journal Officiel du 29 mars 1991 prévoit dorénavant que, pour les forêts et les bois ayant été ravagés par un incendie depuis moins de quinze ans, l'autorisation de défrichement sera donnée, non plus par le préfet du département, mais par le ministre de l'Agriculture.

Les collectivités locales se voient donc déposséder d'une partie de leurs prérogatives. Un retour à la centralisation ? Pas vraiment. Par cette mesure, l'Etat souhaite mieux coordonner la lutte contre les incendies de forêt et préserver le patrimoine forestier du pays. Une réglementation renforcée est nécessaire par le réarpillement de centres de gestion et par la dégrémentation de certains élus locaux, qui n'insistent pas à renouveler des permis de construire à proximité de forêts où le risque d'incendie est élevé, voire qui profitent des hectares ravagés pour étendre les zones constructibles de leur commune. Il est toujours tentant pour un élu local ou un propriétaire forestier de construire une nouvelle zone résidentielle sur les cendres des pinèdes. De là à en conclure que les intérêts des uns pourraient guider les allumettes des autres, il y a un sentier à ne pas franchir. En fait, aucune corrélation n'a pu être établie entre les incendies de forêt et les opérations immobilières : une mission d'enquête du ministère de l'Agriculture est rentrée bredouille l'année dernière. Les promoteurs ne sont donc pas des incendiaires et, souvent, les permis de construire concernant des zones boisées sont donnés avant les incendies. Dans le Var, par exemple, où la forêt représente près de 70% de la superficie du département, la pression démographique suffit à elle seule à justifier les défrichements. Néanmoins, en reconcentrant à Paris les

autorisations administratives, l'Etat semble dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Il reste méfiant.

REGENERATION NATURELLE

Quand elles ne deviennent pas constructibles, les forêts brûlées sont parfois reconstituées. Parfois seulement : sur 30.000 hectares dévastés, en moyenne annuelle, par le feu, seulement 6.000 sont reboisés. Soit 20%. La faiblesse de cette proportion s'explique en grande partie par le coût de ces opérations. Celui-ci varie de 6.000 à 30.000 F par hectare, en fonction du site et des essences replantées. Le Fonds forestier national et des contrats de plan entre l'Etat et les régions cherchent à favoriser ce repeuplement des forêts. Les critères retenus pour sélectionner les zones qui sont soumises à reboisement sont de deux



ordres : économique d'abord -le rendement potentiel de la future forêt est alors pris en compte- écologique et paysager enfin -les sites classés, les rares corniches encore boisées du bord de mer sont ainsi prioritaires. Ni bétonnés, ni reboisés, les hectares restants, c'est-à-dire la plus grande partie des zones incendiées, sont laissés à eux-mêmes. La nature se débrouille seule. Et souvent, elle le fait bien. Elle a une capacité de régénération suffisamment forte pour reconstituer, au fil des ans, un paysage forestier. L'homme peut tout au mieux lui donner un petit coup de main pour éviter, par des aménagements de sol, que l'érosion ne soit trop forte et empêche tout développement végétal. Après tout, les feux de forêt ne sont pas des catastrophes écologiques. Les paysans d'autrefois le savaient, qui déclenchaient eux-mêmes des feux pour régénérer le sol. Mais eux, il est vrai, savaient les contrôler.

Philippe Navarro

BREF... EN BREF... EN

■ "La culture a la cote" : cinéma, théâtre, patrimoine, lecture, musique envahissent les plages cet été, du 1er juillet au 15 septembre, grâce à la troisième édition de l'opération "Les arts au soleil", lancée par le ministère de la Culture. ☎ 40.15.73.00

■ Un DESS du développement local et des politiques urbaines sera mis en place en octobre 1991, par l'université d'Aix-Marseille-II et le collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée.

■ A Brest, c'est festival toutes les semaines. La fièvre monte de 18 h à 3 h du matin, tous les jeudis, du 27 juin au 15 septembre, autour de spectacles de rue et autres animations gratuites, près du port. ☎ 98.44.51.58

■ Quels festivals et expositions, à travers la France, cet été ? Pour tout savoir, un guide, édité par le ministère de la Culture, donne des informations sur plus de 400 festivals et 1.000 expositions, groupés par région et par département. Vente en kiosque et en maison de la presse. (405 pages, 60 F).

■ Le Comité d'action touristique (CAT) de la baie du Mont-Saint-Michel et du pays de Saint-Malo est né. Objectif, pour les six communes partenaires (Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Avranches, Dinan, Fougères, Granville) : que les touristes visitant le Mont-Saint-Michel s'attardent davantage dans les environs. ☎ 99.40.21.31

■ Etapes sportives sur les autoroutes du Sud de la France : sur 16 grandes aires de service d'autoroute, du 29 juin au 1er septembre, initiations et démonstrations sportives, animations de sécurité routière et expositions permettront aux saturés du macadam de faire une halte régénératrice. Informations le long du réseau autoroutier du Sud.

■ La population des communes rurales, qui connaît une évolution toujours positive -taux de croissance de 0,8 (1,07 en 1982)-, marque le pas. L'écart avec la croissance urbaine se comble relativement (0,39, contre 0,22), remarque la DATAR, analysant les résultats du recensement de 1990.

■ Soutenir les actions innovantes de diversification des activités en milieu rural : c'est l'objectif d'un nouveau programme "Leader" lancé par la Communauté européenne, doté de 400 M d'écus et qui doit être réalisé d'ici à 1993.

■ Comment gérer les déchets industriels ? Michel Destot, député de l'Isère, propose, dans un rapport parlementaire, de "confier de nouvelles responsabilités aux régions, d'assurer une juste rémunération aux communes accueillant des décharges, de construire une véritable filière industrielle propre." Il estime que, pour régler la question des points noirs de pollution industrielle (qu'il évalue à 500), "il faut une centaine de millions de F."

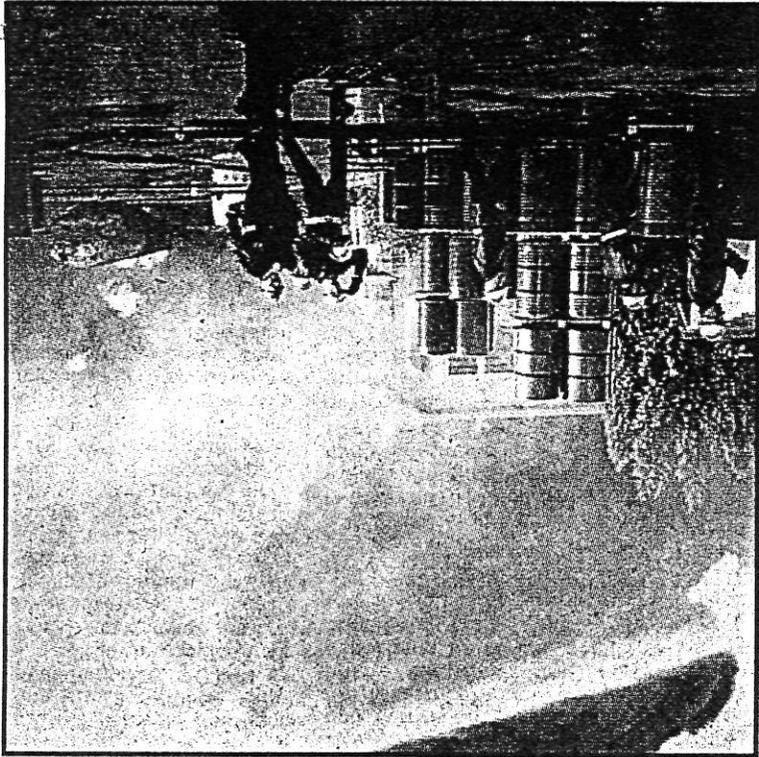
La Tribune

LE PROGRÈS

16, place J.-Jaurès
B. P. 514
42007 ST-ÉTIENNE Cedex
Téléphone : 77-32-45-45

4,20 F
MERCREDI
4 DÉCEMBRE 1991
N° 44 691

Le journal de Saint-Etienne



Un monde de dangers

■ DERNIÈRE PAGE

Ils se nomment eux-mêmes les cyn-
diniques. Plus simplement, ce sont les
professionnels du risque.
Ils ne croient pas à la fatalité et,
jusque dans les catastrophes dites
« naturelles », ils voient la main de
l'homme qui n'a pas su prévoir et pré-
venir.
Ainsi est née une « science » des
dangers qui veut calculer le coût des
accidents, pour le bonheur des assu-
reurs.
Mais qui veut surtout tirer parti de
toutes les catastrophes passées pour
mieux les conjurer à l'avenir. Du trem-
blement de terre à l'accident dans une
usine, avec la conviction que le risque
nul n'existe pas.

22

Profession : « Risk manager »

Incendie dans un laminoir du groupe Pêchiney en Alsace. 1,3 millions de francs de dégâts. Sans les « sprinkleurs » (diffuseurs d'eau pulvérisés) installés pour un investissement d'un million de francs, les dégâts auraient pu être des centaines de fois plus élevés. Exemple, cité par G.Y. Kervern, de l'efficacité d'un « risk manager » dans une grande entreprise.

« C'est quelqu'un, qui essaie, grâce à un certain nombre de techniques, d'imaginer les risques auxquels l'entreprise est exposée, d'en mesurer l'impact, de les quantifier en termes de probabilité, de gravité et de proposer des moyens de minimiser ces impacts, soit par la prévention, soit par le financement ». Cette définition, donnée par M. Sonigo, risk manager chez Saint Gobain, met en lumière la double orientation technique et financière de la fonction : impulser la prévention, négocier les contrats avec les assureurs.

Métier technique, mais aussi métier de communication : l'erreur humaine est toujours la principale cause des accidents et des sinistres.

« Un métier nouveau... et très vieux », commente M. Neveu, risk manager chez Pêchiney : « On ne peut pas gagner d'argent, mais on peut minimiser les pertes » ! Très répandue aux U.S.A., la fonction n'existe en France que dans les très grands groupes : « Une vingtaine exerce la totalité de la fonction, une centaine l'exerce en partie, ou des fonctions similaires. Dans les P.M.E.-P.M.I., c'est le plus souvent le patron qui gère les risques », évalue M. Sonigo, qui comme M. Neveu, souligne l'audience de sa fonction auprès des dirigeants — qui ont vite compris l'intérêt d'avoir « des usines propres, saines, protégées ».

Le prix d'une vie

Combien coûte une vie humaine ? G.Y. Kervern et P. Rubise citent quelques cas qui donnent à réfléchir : pour les victimes de l'accident d'une plateforme pétrolière en Mer du Nord, 6 millions de francs en moyenne ont été versés. Mais, après l'incendie dans le métro de Londres, l'administration britannique a fixé à 35 000 francs environ l'indemnité pour un enfant de moins de 18 ans ! Les victimes du naufrage du Herald of Free Enterprise ont, elles, été « évaluées » à 100 000 francs.

Les Britanniques, décidément les rois de l'assurance, ont produit un autre chiffre : celui qu'il est acceptable de dépenser pour sauver une vie humaine. Ce chiffre, reconnu autant pour les transports britanniques que pour l'industrie nucléaire, s'élève à 5 millions de francs (500 000 livres).

Quant au coût du risque dans une société industrielle, on l'évalue entre 0,5 et 2 % du chiffre d'affaires. Selon la nature et la dangerosité potentielle de l'activité.

Rien n'est plus fondamental dans l'homme que l'aspiration à la sécurité. Vaincre l'angoisse, assurer l'avenir ne sont que deux moyens de vivre, aussi nécessaires que ceux qui aident à la survie : se nourrir et se reproduire. Ce qui menace la vie, l'homme l'impute volontiers à des forces étrangères, extérieures : divinités jalouses, cataclysmes naturels, mouvements de l'histoire...

Que faire face à l'imprévisible ? Dans leur livre « L'Archipel du danger », Georges-Yves Kervern et Patrick Rubise nous expliquent que nous ne sommes pas si démunis, précisément parce que nous ne sommes pas innocents de ce qui arrive.

L'idée existait depuis longtemps que la catastrophe n'est pas aussi naturelle que cela. Que l'homme y est pour quelque chose. Par ses fautes, quand il provoque la colère du dieu. Par ses erreurs et ses passions, quand il déchaîne les guerres et les destructions. Mais cette idée n'était pas suffisante : elle ne permettait pas d'agir. Tout au plus, de conjurer. Et face aux déchaînements des éléments ou des épidémies, il fallait se contenter de limiter les dégâts, parce qu'il n'était pas possible de les prévoir.

Les progrès scientifiques ont apporté ces instruments de prévision qui faisaient défaut. On peut détecter un ouragan en formation, un volcan qui va entrer en éruption. On peut construire des bâtiments à l'épreuve des tremblements de terre. Les « sprinkleurs » peuvent noyer presque un incendie en l'arrosant dès qu'il se déclenche. Sur tous les types de machines, les sécurités se multiplient et se renforcent. Grâce, enfin, à la statistique, on peut calculer les probabilités que tel événement survienne.

Il devient possible d'appliquer à ce qui paraissait insaisissable des techniques de gestion.

Les 7 et 8 décembre 1987, à Paris, sous l'égide de l'UNESCO, se tient un colloque qui va consacrer la naissance d'une nouvelle science : la science du danger, ou « cyndiniques ». Du grec « kindunos », danger. Et au pluriel, parce qu'il s'agit d'un ensemble de sciences plutôt que d'une seule.

LE PRIX DU RISQUE

Sciences du danger, qu'est-ce à dire ? « Le danger est une situation où l'on a à redouter un mal ou un inconvénient, c'est-à-dire un dommage. Le dommage est une perte, un dégât causé à un bien, un préjudice causé à une personne. Les sciences du danger sont les démarches mises au point par les assureurs et les « risk managers » pour réduire l'importance du danger ». G.Y. Kervern, polytechnicien, directeur général adjoint de l'UAP, est un des pères fondateurs de la nouvelle science.

Pour qu'il y ait science, il faut qu'on puisse mesurer : « La mesure du danger est le risque, c'est-à-dire la multiplication du montant des dommages par la probabilité que ce dommage survienne.

Ces probabilités peuvent être calculées à partir de banques de données sur la fréquence des accidents ».

Tout risque a son prix : « La destruc-

tion d'une plateforme pétrolière, le naufrage d'un pétrolier, un tremblement de terre, un grand incendie peuvent s'évaluer de 5 à 10 milliards de francs. Ils peuvent représenter plusieurs années de bénéfices pour une société, plusieurs années de budget pour une mairie ».

PAS DE « DANGER ZÉRO »

On peut évaluer les dangers. Il existe, pour l'industrie nucléaire par exemple, des échelles de risques. On peut les chiffrer et donc, réparer en quelque façon les effets des catastrophes. Mais peut-on les empêcher ? « On ne peut pas prévoir la date, poursuit G.Y. Kervern, mais on peut prévoir sa probabilité, devant la multiplication d'événements, d'indices précurseurs.

Le danger zéro n'existe pas, mais à partir d'une situation, on peut diviser

Aux catastrophes naturelles, l'homme semble s'ingénier à ajouter les siennes. La fatalité n'explique pas tout. Elle n'explique même rien, dit une nouvelle science, qui veut prévoir et prévenir : les « cyndiniques ».

par 10, 100 et même 10 000 la probabilité. Par la prévention. Et par la protection, diminuer le dommage lorsqu'il se produit ».

Cela vaut, bien sûr, pour les entreprises. Ne voit-on pas chez nous les plus importantes d'entre elles se doter, selon l'exemple américain, de « risk managers » chargés de gérer les risques, d'impulser la prévention, de préciser des mesures de protection (voir encadré) ? Mais les collectivités et les états ne sont pas moins concernés que les particuliers.

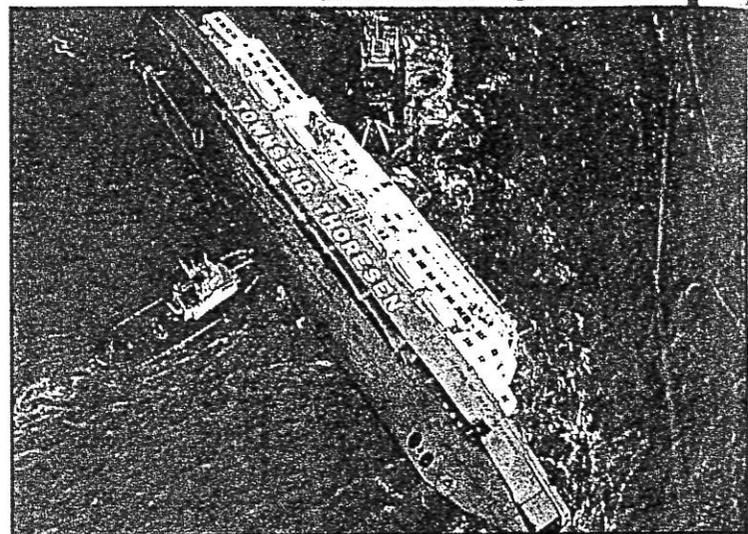
L'HOMME, CETTE CATASTROPHE

La véritable échelle du danger, c'est l'échelle humaine. D'abord parce que l'homme est incontestablement l'élément le plus dangereux de la création. On a calculé que quand la nature produisait 200 catastrophes, l'homme de son côté en produisait 100. Mais que, les années où les catastrophes naturelles ne sont pas... catastrophiques, l'homme et la nature provoquent un nombre comparable de victimes, entre 7 000 et 8 000. L'homme serait donc deux fois plus nocif que la nature. Par

contre, les années où la nature se déchaîne, elle tue en moyenne 40 000 humains. Les guerres étant naturellement hors concours...

Responsable, la nature ? Voire. Les « professionnels du risque » et les chercheurs mettent en doute la fatalité. « Doit-on dire : « Le tremblement de terre a ravagé la ville » ou « A l'occasion d'un tremblement de terre, la ville a révélé sa vulnérabilité matérielle, sociale, urbanistique » ?

Un monde sans danger ?



Aujourd'hui, si les événements peuvent générer des crises, ces crises trouvent leur moteur ailleurs : au sein même de nos sociétés, que leur complexité croissante rend de plus en plus vulnérables ».

Claude Gilbert, qui dirige avec Patrick Lagadec le groupement de recherche « Crise » du CNRS, souligne ainsi la nécessité d'une véritable « révolution culturelle » dans notre réflexion sur les situations de crise.

LE POUVOIR DE TOUS LES DANGERS

Claude Gilbert critique la réponse que nos sociétés ont tendance à leur apporter. Une réponse de type militaire : la crise (écologique, politique, sociale) surviendrait comme un agresseur étranger qu'il s'agirait de détruire.

Or, non seulement cette vision guerrière ne tient pas compte des causes profondes, internes à la société, mais elle est en elle-même source de nouveaux dangers. Ceux que l'homme apporte par son action contre la crise. Cet homme étant plus spécialement celui qui est chargé de la conduire. Exemple : les infirmières manifestent ; le pouvoir envoie les forces de l'ordre les matraquer. Non seulement cela ne

résoud en rien le problème social des infirmières, mais cela l'aggrave...

Le même schéma peut se reproduire à l'intérieur d'une entreprise. Le responsable de la sécurité est le premier concerné. « Les risques graves,

explique G.Y. Kervern, paraissent peu probables lorsqu'on a vécu un certain temps sans qu'ils se soient produits. On arrive à la conclusion subjectivement fautive qu'ils ne se reproduiront plus, et on élimine les précautions qui y étaient attachées... ».

De même, la gravité et la fréquence des accidents de ferry-boats n'est pas sans relation avec le fait que souvent le capitaine, les marins et les passagers parlent chacun des langues différentes.

« Il est très difficile, lance Claude Gilbert, de dire à quelqu'un : le jour où il y a un pépin, vous risquez d'être un facteur de crise. Sur ce plan, les grands organismes privés sont très en avance sur l'administration d'Etat. On en est encore à la préservation des prérogatives des préfets ».

La société moderne est génératrice de dangers de plus en plus nombreux. Du niveau individuel (voiture, appareils ménagers) au niveau collectif (les catastrophes technologiques comme Tchernobyl venant s'ajouter aux traditionnelles guerres, famines et épidémies). Les moyens de prévention et de

défense le sont aussi. Le plus difficile semble encore d'agir sur celui qui doit mettre en relation les uns et les autres : l'homme. Pour y parvenir, nous aurons bien besoin d'une nouvelle science...

J.-PH. MESTRE

« L'archipel du danger » par Georges-Yves Kervern et Patrick Rubise, Editions Economica. Voir également les ouvrages de P. Lagadec : « La civilisation du risque », « Etats d'urgence » (Ed. du Seuil), « La gestion des crises » (Ed. Mc Graw Hill).

Un colloque à Grenoble

Jeudi et vendredi, aura lieu, au Musée Dauphinois de Grenoble, un colloque extrêmement « pointu », sur un thème qui ne l'est pas moins : « Le cadre théorique de la gestion des crises ». Ce colloque, dans le cadre franco-canadien du centre Jacques Cartier, amènera quelques-uns des plus éminents spécialistes, universitaires, assureurs, risk managers, responsables économiques, politiques ou administratifs, à s'interroger sur l'évolution actuelle des toutes nouvelles sciences « cyndiniques ».

Parmi les enjeux du colloque : comprendre les phénomènes nouveaux liés à la complexité croissante des sociétés, prévoir et analyser les « crises du futur », évaluer les capacités à y faire face ». Centre Jacques Cartier, tél. 78.69.72.21.